

Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI) : Rapport de fin d'étape 2016-2018 de la Côte d'Ivoire

Aïcha Blegbo, Chercheuse Indépendante

Table des matières

Vue d'ensemble: Côte d'Ivoire	2
À propos de l'évaluation	6
Mise en œuvre de l'engagement	9
1. Publier le nombre de carats de diamant exporté	11
2. Création et Fonctionnalité des Comités de développement local minier (CDLM)	14
3, 4, et 5. Publication d'informations en ligne	17
6 et 7. Améliorer la qualité de l'enseignement	20
8. Faciliter l'accès aux informations de l'Administration publique	24
9. Open Data Côte d'Ivoire	27
10. Observatoire national sur la compétitivité	29
11. Promouvoir la loi relative à l'accès à l'information	32
12. Garantir la liberté de la presse et la pluralité d'expression	34
13. Mettre en place de cinq comités communautaires de lutte contre le racket	36
14. Promouvoir le budget participatif dans cinq communes	39
15. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire national sur la qualité des services financiers	42
Note méthodologique	45

Vue d'ensemble: Côte d'Ivoire

Rapport de fin d'étape 2016-2018 du Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI)

Le plan d'action contient une variété d'engagements. Tels qu'implémentés, leurs résultats ne reflètent pas un grand engagement gouvernemental en matière d'ouverture. À l'avenir, le gouvernement est fortement encouragé à prendre des engagements spécifiques, vérifiables et mesurables qui sont clairement alignés avec les valeurs du PGO et qui entraînent des changements significatifs dans la pratique.

Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) est une initiative internationale volontaire qui vise à obtenir des gouvernements, des engagements concrets en faveur de la transparence, de l'autonomisation des citoyens, de la lutte contre la corruption et de l'exploitation des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Le Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI) du PGO évalue l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes et améliorer la responsabilité.

Réunissant des réformateurs de gouvernements et des dirigeants de la société civile dans le but de créer des plans d'action qui rendent les gouvernements plus inclusifs, plus réceptifs et plus responsables. Le Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI) effectue le suivi de tous les plans d'action pour s'assurer que les gouvernements respectent leurs engagements.

Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) est une initiative internationale volontaire qui vise à garantir les engagements des gouvernements envers leurs citoyens pour promouvoir la transparence, autonomiser les citoyens, lutter contre la corruption et exploiter les nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Le Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI) procède à un examen des activités de chaque pays participant au PGO. Ce rapport résume les résultats de la période de juillet 2016 à juin 2017 et comprend les développements pertinents jusqu'en juin 2018.

Le processus du PGO en Côte d'Ivoire est coordonné par le Ministère de l'Industrie et des Mines qui a mis en place un Comité Technique (CT-PGO), chargé de la mise en œuvre de tous les engagements. Il est composé de trois membres de la société civile, trois membres du secteur privé et 10 représentants du gouvernement. En 2016, certains membres de la société civile ont créé une plateforme, la Plateforme de la Société Civile de Côte d'Ivoire, du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PSCI-PGO), composée de 20 organisations¹ visant à être une force transformatrice et pertinente dans le cadre du processus du PGO. Cette plateforme collabore avec le Comité Technique.

Tableau 1 : En un coup d'œil		
	À mi-parcours	Fin du mandat
Nombre d'engagements	15	
Niveau d'achèvement		
Terminé	5	4
Substantiel	4	4
Limité	5	7
Non démarré	1	0
Nombre d'engagements avec...		
Pertinence claire pour les valeurs OGP	10	10
Impact potentiel transformateur	0	0
Mise en œuvre substantielle ou complète	9	8
Tous les trois (☺)	0	0
A-t-il ouvert le gouvernement?		
Majeur	2	
Exceptionnel	0	
En allant de l'avant		
Nombre d'engagements reportés au prochain plan d'action	3	

Cependant, la société civile n'a pas toujours été impliquée par le gouvernement au cours de la première année de mise en œuvre.²

À moyen terme, sur 15 engagements, 5 ont été remplis, 4 ont été mis en œuvre dans une large mesure, 5 dans une mesure limitée, et 1 n'a pas encore été commencé. De plus, 10 engagements sur 15 étaient clairement pertinents aux valeurs du PGO.

À la fin du terme, 4 engagements ont été réalisés, 4 ont été mis en œuvre dans une large mesure et 7 dans une mesure limitée. Le nombre d'engagements remplis est inférieur à celui de l'évaluation à moyen terme parce qu'un engagement n'a pas été mis en œuvre du tout au cours de la deuxième année de mise en œuvre du plan d'action. En effet, il n'y a pas de mise à jour de l'activité dans le cadre de cet engagement depuis mars 2017. Tous les engagements avaient été entamés à la fin du terme. Le nombre d'engagements limités est plus élevé que l'évaluation à mi-parcours. Le chercheur du MÉI a évalué que deux engagements ont obtenu des résultats importants en termes d'ouverture du gouvernement et deux ont obtenu des résultats marginaux.

Le gouvernement publie un rapport final d'auto-évaluation et élabore un nouveau plan d'action pour son deuxième cycle.³ Trois engagements (9, 12 et 13) sur quinze ont été reportés dans le Plan d'action national 2018-2020.

¹ Les membres de la Plateforme de la Société Civile comprennent: Social Justice; Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO); Réseau des Jeunes Entrepreneurs (REJECI); Genre Développement et Droits Humains (GDDH); Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI); Transparency Justice (Transparence dans le milieu judiciaire); Publiez ce que vous payez (PCQVP-CI); Centre de Recherche et de Formation sur le Développement Intégré, afrobaromètre (CREFDI); Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH); Réseau des OSC Ivoiriennes pour le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (ROSCI-CCAP); Mouvement Pour la Lutte contre la Corruption en Côte d'Ivoire (MPLCI); Lutte contre la corruption (ALACO); SOS Exclusion (Libre circulation des biens et des personnes); association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI); Aide Assistance et Développement Communautaire (ADCCI); Réseau des Jeunes Leaders pour l'Intégrité (RIJLI); Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH); Agir pour la Démocratie, la Justice et les Libertés en Côte d'Ivoire (ADJLCI); Centre d'assistance et de développement économique et social (CADES); et La Plateforme des Organisations de la Société Civile pour les Élections en Côte d'Ivoire (POECI).

² Aïcha Blegbo, *Rapport d'Étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire*, PGO, 2018, <https://bit.ly/2HmhXGG>.

³ *Rapport d'auto-évaluation de la Côte d'Ivoire et Plan d'action 2018-2020*, <https://bit.ly/2HmhXGG>.

Consultation avec la société civile pendant la mise en œuvre

Les pays participant au PGO suivent un processus de consultation lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur plan d'action. Le Comité Technique (CT-OGP) présidé par le Ministre chargé de l'Industrie est responsable des engagements pris par le gouvernement, en tant qu'organe opérationnel pour la mise en œuvre du processus du PGO en Côte d'Ivoire. Le Comité est composé de seize membres, dont 10 représentants de l'Etat, trois du secteur privé et trois de la société civile selon le décret du 16 décembre 2016, sur la nomination des membres.¹ Voir le rapport à mi-parcours pour plus d'informations.²

Le Comité Technique mis en place par le gouvernement comprenait la société civile et a collaboré avec la plateforme établie dans le cadre du processus du PGO. Cette plateforme (PSCI-PGO) a été créée en 2016³ par 20 Organisations de la Société Civile (OSC), dont l'objectif était d'être une force de réforme et pertinente pour le processus du PGO. La PSCI-PGO a ensuite mis en place entre elle quatre groupes de travail appelés Groupes thématiques dont l'objectif était le suivi et l'évaluation des engagements dans le plan d'action national 2016-2018. Selon la société civile⁴ l'idée était d'avoir leur propre base de données pour servir d'outil de plaidoyer pour le Comité Technique et le gouvernement. Plus précisément, l'idée était de renforcer les groupes thématiques pour mieux influencer sur le processus; évaluer les 15 engagements du plan d'action en mettant l'accent sur les progrès et les obstacles à la mise en œuvre; proposer des recommandations pour la suppression des obstacles et la mise en œuvre effective du plan d'action; et planifier l'élaboration du futur plan d'action. Chaque groupe thématique a été chargé de suivre les engagements de leur domaine cible. Ce suivi a consisté principalement en des recherches, des rencontres et des contacts avec des personnes-ressources ou des experts, ainsi que des rencontres avec les autorités compétentes. Les groupes de travail ont été divisés comme suit: le groupe thématique 1, qui s'est concentré sur la responsabilité du gouvernement et de l'action publique, a été responsable des engagements 1, 2, 3, 4, et 13; le groupe thématique 2, porté sur l'accès à l'information publique, était responsable des engagements 5, 11, 12, et 14; le groupe thématique 3, relatif à la participation du public/citoyen, était responsable des engagements 6, 10 et 15; et le groupe thématique 4, qui visait à favoriser l'innovation technologique, la transparence, et la responsabilité, était responsable des engagements 7, 8, et 9.⁵ Toutefois, la participation de la PSCI-PGO n'a pas été formalisée. Ses membres ne font pas partie du Comité Technique qui se rencontre sans eux, mais invite les membres de la plateforme à des réunions publiques et des ateliers. Cependant, le gouvernement a donné l'opportunité aux membres de la plateforme, de faire part de leurs retours et commentaires. Par conséquent, on peut dire qu'il existe un forum. En plus d'avoir trois représentants de la société civile au sein du Comité technique, la PSCI-PGO a un type de collaboration avec le Comité Technique, qui n'existait pas avant le processus du PGO. Il a été mis en place pour mieux organiser la participation de la société civile dans les échanges du gouvernement, et soutient les échanges entre les deux entités lors de la mise en œuvre de l'engagement. Environ 18 réunions physiques ont eu lieu depuis la création de la PSCI-PGO en mai 2016, dont sept entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018.

Les membres de la société civile de la PSCI-PGO et du CT-PGO ont plaidé en faveur de plusieurs ateliers organisés par le gouvernement. Selon Mme Chantal Angoua, point de contact du gouvernement⁶ pour le processus du PGO dans le pays (c'est-à-dire Point Focal), et confirmé par les représentants de la PSCI-PGO⁷, le gouvernement a organisé :

- *Un séminaire d'information de suivi sur la mise en œuvre du processus du PGO (20 juillet 2017).* Comme indiqué dans l'examen à mi-parcours, ce séminaire a fourni aux représentants de la société civile et à d'autres, une mise à jour sur la mise en œuvre du plan d'action national 2016-2018. Selon un rapport fourni par le gouvernement, le séminaire a également été l'occasion de partager l'expérience de chaque entité responsable de l'engagement, avec d'autres membres du gouvernement. Pour le gouvernement, surtout, le séminaire a permis d'examiner les perspectives d'une exécution réussie du plan d'action 2016-2018.⁸ Le gouvernement a fourni au chercheur du M&E, les termes de référence du séminaire, un court rapport et une liste de présence comprenant des représentants d'organisations de la société

civile. Comme indiqué dans l'examen à mi-parcours, la société civile a rencontré le Comité Technique à trois reprises, pour évaluer le plan d'action. Les participants avaient entre deux et quatre jours pour formuler des commentaires, un délai jugé insuffisant par certains participants de la société civile qui ont interrogé le gouvernement à ce sujet. Le gouvernement a fait une évaluation générale finale sans l'apport de la société civile.⁹

- *Un atelier de pré-validation de l'auto-évaluation à mi-parcours du plan d'action 2016-2018 (31 août au 1^{er} septembre 2017)* : Au cours de cet atelier, les représentants de la société civile ont été autorisés à formuler des commentaires. L'atelier visait à recueillir les observations et les recommandations des participants sur le processus de consultation mené en 2017, la pertinence et l'ambition des engagements, ainsi que les progrès réalisés à ce jour. Il visait également à ce qu'une version de l'auto-évaluation à mi-parcours soit prête à être soumise au Comité Interministériel du PGO en Côte d'Ivoire pour commentaires et validation avant sa transmission aux instances du PGO. Le gouvernement a fourni au chercheur du MÉI les termes de référence de l'atelier, un court rapport et une liste de présence comprenant des représentants d'organisations de la société civile.¹⁰
- *Un atelier de suivi sur la mise en œuvre du plan d'action 2016-2018 (26 octobre 2017) et un atelier sur les activités du PGO en 2017 (14 novembre 2017)*: Les objectifs de l'atelier étaient de définir l'auto-évaluation à mi-parcours soumise au PGO; de mettre à jour les participants sur la mise en œuvre de l'engagement; d'identifier les difficultés ou les retards pour la mise en œuvre de chaque engagement; et d'inspirer le progrès à travers le partage d'expérience des organes d'implémentation. En outre, l'atelier avait pour but d'annoncer aux participants les perspectives du PGO à court terme (examen des activités 2017) et à moyen terme (suivi du Plan d'action pour la préparation du rapport final et élaboration du deuxième Plan d'action pour le pays). Le gouvernement a fourni au chercheur du MÉI les termes de référence de l'atelier du 26 octobre, un court rapport, ainsi que la liste des participants comprenant de nombreux représentants d'organisations de la société civile.¹¹ En ce qui concerne l'atelier du 14 novembre sur les conclusions des activités 2017, le gouvernement a partagé avec le chercheur du MÉI la liste des participants, qui comprend des représentants de la société civile.
- *Plusieurs consultations publiques pour préparer le Plan d'Action National 2018-2020 (du 21 au 27 mai 2018 à Odienné, Bongouanou et Gagnoa et du 19 au 21 septembre 2018 à Dabou)*: Selon le gouvernement¹², les objectifs de ces réunions étaient d'éduquer le public sur le processus du PGO, de favoriser la discussion des questions d'intérêt public, et recueillir des préoccupations et des opinions de la société civile pour former des engagements pour le deuxième plan d'action. Le gouvernement a fourni au chercheur du MÉI les termes de référence des consultations, un court rapport et une liste de présence comprenant des représentants d'OSC. Le rapport à mi-parcours contient des informations sur la façon dont les perspectives de la société civile ont été intégrées dans l'ensemble du processus.¹³

Au moins 30 membres de la PSCI-PGO ont assisté à chaque atelier. Les commentaires de la société civile ont été communiqués au point focal du PGO en Côte d'Ivoire et, le cas échéant, au gouvernement par le biais d'une lettre adressée au Conseil des Ministres.¹⁴ Le gouvernement a également envoyé à la PSCI-PGO les communications par courriel suivantes :

- 20 août 2017 : soumission de la matrice de suivi du PGO pour le retour de la PSCI-PGO ;
- 30 août 2017 : soumission du projet d'auto-évaluation 2016 et 2018;
- 30 septembre 2017 : soumission de l'auto-évaluation finale. (Cependant, contrairement à la première année de mise en œuvre, la PSCI-PGO n'a pas évalué la mise en œuvre de l'engagement au cours de la période d'étude couverte par le présent rapport.

Tableau 2 : Consultation pendant la mise en œuvre

Forum multipartite régulier	Mi-parcours	Fin du terme
1. Existe-t-il un forum?	Oui	Oui
2. S'est-il rencontré régulièrement?	Oui	Oui

Tableau 3 : Niveau d'influence du public pendant la mise en œuvre

Le MÉI a adapté le « Spectre de Participation » de l'Association Internationale pour la Participation Publique (IAP2) pour qu'il puisse être appliqué au PGO¹⁵. Ce spectre montre le niveau potentiel d'influence du public sur le contenu du plan d'action. Dans l'esprit du PGO, la plupart des pays devraient aspirer à la « collaboration ».

Niveau d'influence du public lors de la mise en œuvre du plan d'action		Mi-parcours	Fin du mandat
Habiller	Le gouvernement a confié le pouvoir de décision aux membres du public.		
Collaborer	Il y a eu un dialogue itératif ET le public a aidé à établir le chronogramme.		
Impliquer	Le gouvernement a fait part de ses commentaires sur la façon dont les commentaires du public ont été considérés.		
Consulter	Le public pourrait apporter des contributions.		✓
Informé	Le gouvernement a fourni au public des informations sur le plan d'action.	✓	
Pas de consultation	Pas de consultation		

À propos de l'évaluation

Les indicateurs et la méthode utilisés dans la recherche du MÉI se trouvent dans le Manuel de Procédures du MÉI.¹⁶ Une mesure, l'"engagement étoilé" (★), mérite des explications supplémentaires en raison de son intérêt particulier pour les lecteurs et l'utilité d'encourager une course vers le haut parmi les pays participants au PGO. Les engagements étoilés sont considérés comme des engagements exemplaires du PGO. Pour recevoir une étoile, un engagement doit répondre à plusieurs critères :

- Les engagements étoilés auront une spécificité « moyenne » ou « élevée ». Un engagement doit énoncer des activités et des mesures clairement définies pour porter un jugement sur son impact potentiel.
- Le libellé de l'engagement devrait préciser clairement sa pertinence pour l'ouverture du gouvernement. Plus précisément, il doit se rapporter à au moins l'une des valeurs du PGO que sont l'accès à l'information, la participation civique ou la responsabilité publique.
- L'engagement aurait un impact potentiel « transformateur » s'il était entièrement mis en œuvre.¹⁷

- Le gouvernement doit faire des progrès importants dans le domaine de cet engagement au cours de la période de mise en œuvre du plan d'action, en recevant une évaluation de la mise en œuvre « substantielle » ou « complète ».

Les engagements étoilés peuvent perdre leur statut d'étoile si leur achèvement n'est pas terminé de façon substantielle ou complète à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'action.

Dans le rapport à mi-parcours, le plan d'action de la Côte d'Ivoire contenait 0 engagement. À la fin du terme, sur la base des changements dans le niveau d'achèvement, le plan d'action de la Côte d'Ivoire contenait 0 engagement étoilé.

Enfin, les tableaux de cette section présentent un extrait de la richesse des données que le MÉI recueille au cours de son processus de production de rapports. Pour l'ensemble complet des données pour la Côte d'Ivoire, voir l'Explorateur du PGO à l'adresse www.opengovpartnership.org/explorer.

À propos de « A-t-il ouvert le gouvernement? »

Pour saisir les changements dans la pratique gouvernementale, le MÉI a introduit une nouvelle variable, « A-t-il ouvert le gouvernement ? » dans les rapports de fin de terme. Cette variable tente d'aller au-delà de la mesure des extraits et des livrables pour examiner comment la pratique gouvernementale a changé à la suite de la mise en œuvre de l'engagement.

Comme écrit, certains engagements du PGO sont vagues et/ou ne sont pas clairement pertinents pour les valeurs du PGO, mais ils aboutissent à d'importantes réformes politiques. Dans d'autres cas, les engagements tels qu'écrits semblent pertinents et ambitieux, mais ne parviennent pas à ouvrir le gouvernement tel qu'il est mis en œuvre. La variable « A-t-il Ouvert le Gouvernement » tente de saisir ces subtilités.

La variable " A-t-il Ouvert le Gouvernement ?" évalue les changements dans la pratique gouvernementale en utilisant le spectre suivant :

- Aggravé : L'ouverture du gouvernement s'aggrave en raison de l'engagement.
- N'a pas changé : Aucun changement dans la pratique du gouvernement.
- Marginal: Certains changements, mais mineur en termes de son effet sur le niveau d'ouverture.
- Majeur : Un pas en avant vers l'ouverture du gouvernement dans le domaine politique pertinent, mais dont la portée ou l'échelle demeurent limitées.
- Remarquable : Une réforme qui a transformé le statu quo dans le domaine politique pertinent en ouvrant le gouvernement.

Pour évaluer cette variable, les chercheurs établissent le statu quo dès le début du plan d'action. Ils évaluent ensuite les résultats *mis en œuvre* pour les changements dans l'ouverture du gouvernement.

Les lecteurs doivent garder à l'esprit les limites. Les rapports de fin de terme du MÉI ne sont préparés que quelques mois après la fin du cycle de mise en œuvre. La variable met l'accent sur les résultats qui peuvent être observés dans les pratiques d'ouverture du gouvernement à la fin de la période de mise en œuvre de deux ans. Le rapport et la variable n'ont pas l'intention d'évaluer l'impact en raison des implications méthodologiques complexes et de la période du rapport.

¹ Décret du 16 décembre 2016 nommant les membres du Comité Technique pour la mise en œuvre du processus du PGO en Côte d'Ivoire, disponible sous forme de fichier PDF, envoyé par courriel par le gouvernement au chercheur.

² Aïcha Blegbo, Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire, PGO, 2018, <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-mid-term-irm-report-2016-2018-year-1/>.

³ Voir note 1, page 2 pour une liste de ces OSC.

⁴ PSCI-PGO, Rapport d'activité de suivi PSCI, PSCI-PGO, novembre 2017, <https://drive.google.com/drive/folders/16TyW9UfHRd77YeasHWIAICPv1Ius3cD>.

⁵ Id.

⁶ Représentants de la PSCI-PGO, par le biais de courriels au chercheur du MÉI.

⁷ Mme Chantal Angoua (Conseiller technique, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME et anciennement au Ministère de l'Industrie et des Mines pendant la première année de mise en œuvre - contact gouvernemental pour l'ensemble du processus du PGO en général), courriel au chercheur du MÉI, 5 octobre 2018.

⁸ Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire, Rapport du premier séminaire, Ministère de l'Industrie et des Mines, 20 juillet 2017, <https://drive.google.com/drive/folders/1BxNH2cC-sK1e5fiPjU7LIDkIPK02OJaH>.

⁹ Aïcha Blegbo, Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire, page 23.

¹⁰ Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire, Termes de référence, Pré-atelier de validation, Le 1er septembre 2017, <https://bit.ly/2HmhXGG>.

¹¹ Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire, Rapport du deuxième séminaire, Ministère de l'Industrie et des Mines, 26 oct. 2017, https://drive.google.com/drive/folders/1vKGHxwucbMfEMvcu8cVvzQ_V4Ab5UUQ0A

¹² République de Côte d'Ivoire, Termes de référence et rapport des consultations, <https://bit.ly/2HmhXGG>

¹³ Aïcha Blegbo, Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 en Côte d'Ivoire, pages 18 à 23.

¹⁴ République de Côte d'Ivoire, Rapport d'auto-évaluation à mi-parcours, PGO, septembre 2017, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2017/10/Cote-Divoire_Mid-Term_Self-Assessment_2016-2018.pdf.

¹⁵ « Le spectre de la participation publique de l'IAP2," IAP2, 2014,

http://c.ymcdn.com/sites/www.iap2.org/resource/resmgr/foundations_course/IAP2_P2_Spectrum_FINAL.pdf.

¹⁶ Manuel des procédures du MÉI, <http://www.opengovpartnership.org/about/about-irm>.

¹⁷ Le Groupe d'experts internationaux a modifié ce critère en 2015. Pour plus d'informations, visitez <http://www.opengovpartnership.org/node/5919>.

Mise en œuvre de l'engagement

Vue d'ensemble générale des engagements

Dans le cadre du PGO, les pays sont tenus de prendre des engagements dans le cadre d'un plan d'action de deux ans. Les tableaux ci-dessous résument le niveau d'achèvement à la fin du mandat et les progrès réalisés sur la mesure « A-t-il ouvert le gouvernement ? ». Pour les engagements qui ont été accomplis à mi-parcours, le rapport fournira un résumé des conclusions du rapport d'étape, mais se concentrera sur l'analyse de la variable « A-t-il ouvert le gouvernement ? ». Pour plus de détails sur ces engagements, veuillez consulter le rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire.

Le *Plan d'Action National 2016-2018* de la Côte d'Ivoire se concentre sur quatre domaines clés : une gestion plus efficace des ressources publiques, l'amélioration de la fonction publique, le développement de l'intégrité publique et une augmentation de la responsabilité des entreprises. Le *Plan d'Action National 2016-2018* de la Côte d'Ivoire comporte 15 engagements.

Tableau 4 : Évaluation du Progrès par engagement

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement				Mi-parcours				A-t-il ouvert le gouvernement ?			
	Aucun	Faible	Moyen	Haute	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Technologie et innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformatif	Non démarré	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N'a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel			
1. Publier chaque année le nombre de carats de diamants exportés de Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus			✓		✓				✓					✓				✓						
2. Créer et opérationnaliser 5 Comités Locaux de Développement Minier (CDLM)			✓			✓				✓			✓							✓				
3. Mettre en ligne les textes fiscaux et douaniers			✓		✓		✓			✓						✓	✓	✓						
4. Publier les Communications en Conseil des Ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)			✓		✓		✓		✓				✓			✓				✓				

5. Publier les communications en Conseil des Ministres sur les opérations de Passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)			✓		✓			✓			✓			✓					
6. Interconnecter cinq universités et deux grandes écoles publiques			✓		Pas clair						✓			✓					
7. Créer l'université virtuelle de Côte d'Ivoire			✓		Pas clair						✓			✓					
8. Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration Publique			✓		✓			✓				✓							✓
9. Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire		✓			✓			✓				✓							✓
10. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire National sur la Compétitivité			✓		Pas clair						✓			✓					
11. Promouvoir la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt Public n° 2013-867 du 23 décembre 2013		✓			✓		✓							✓					✓
12. Garantir la liberté de la presse et la pluralité d'expression		✓			Pas clair						✓			✓					✓
13. Mettre en place cinq comités communaux de lutte contre le racket			✓		✓								✓						✓
14. Promouvoir le budget participatif dans cinq communes			✓		✓								✓						✓
15. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire national sur la qualité des services financiers			✓		Pas clair						✓			✓					✓

I. Publier le nombre de carats de diamant exporté

Texte de l'engagement. Publier le nombre de carats de diamant exportés à partir de la Côte d'Ivoire ainsi que les certificats du Processus de Kimberley y afférant chaque année

Description brève de l'engagement

- Accompagner tous les lots de diamants exportés d'un certificat d'origine
- Attribuer des cartes aux différents acteurs
- Enregistrer les productions et ventes dans des cahiers de vente et de production
- Publier le nombre de carats exportés et les certificats de Kimberley y afférant sur le site du Ministère responsable des Mines

Étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement

- I.1. Une feuille de route a été rédigée avec l'appui des pays du groupe des amis de Côte d'Ivoire
- I.2. Renforcement du cadre de gouvernance (institutionnel, réglementaire)
- I.3. Établissement des bureaux d'achats légalement constitués
- I.4. Renforcement des capacités en évaluation
- I.5. Mise au point et mise en œuvre d'actions de lutte contre la fraude
- I.6. Harmonisation régionale

Note éditoriale : Dans le plan d'action national, 3 étapes (I.1, I.3, et I.4) sur 6 ont été réalisées avant la période de mise en œuvre de cet engagement. Cette évaluation se concentrera donc sur les trois autres restantes (I.2, I.5, et I.6). En outre, 4 étapes ont été ajoutées par le chercheur du MÉI afin de refléter la « brève description et l'ambition de l'engagement », comme indiqué dans le plan d'action. Ces étapes sont : 1. Accompagner tous les lots de diamants exportés d'un certificat d'origine; 2. Attribuer des cartes aux différents acteurs; 3. Enregistrer les productions et ventes dans des cahiers de vente et de production; 4. Publier le nombre de carats exportés et les certificats de Kimberley y afférant sur le site du Ministère responsable des Mines.

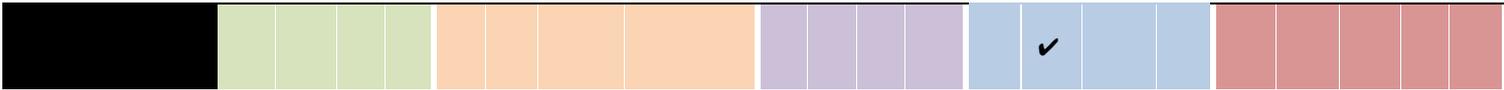
Institution responsable : Ministère de l'Industrie et des Mines

Institutions de soutien : Secrétariat permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire/Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire/Direction Générale de la Douane

Date de début : 2013

Date de clôture : continu

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours		A-t-il ouvert le Gouvernement?					
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N'a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel	
I. Publier le nombre de carats			✓		✓					✓				✓				✓				



Objectif de l'engagement :

L'objectif du gouvernement tout au long de cet engagement est d'être transparent en informant les citoyens sur la commercialisation du diamant ivoirien. Plus particulièrement, il s'agit de fournir aux citoyens un outil qui permet la traçabilité des diamants bruts produits en Côte d'Ivoire, et surtout, de contrôler les chaînes de production, l'enregistrement, et la traçabilité du diamant. Selon le gouvernement, pour atteindre cet objectif, il faut, entre autres, livrer les cartes et les certificats du Processus de Kimberley à divers acteurs de la production.

Le Processus de Kimberley est un cadre de partage de questions et de préoccupations concernant la lutte contre les conflits liés au diamant. En tant que certification ratifiée par les Nations Unies, le Système du Processus de Kimberley définit ainsi les conditions régissant le contrôle de la production et le commerce des diamants bruts. Par conséquent, en publiant des informations sur les exportations de diamants, le gouvernement a l'intention d'apporter plus de transparence et de crédit à ce processus, et d'éviter toutes les formes de corruption et de conflits.¹

Statut

Mi-parcours : Limité

À mi-parcours, cet engagement avait un niveau d'achèvement limité. Le seul progrès réalisé a été la publication de renseignements sur la production et les ventes de diamants sur le site Web du Processus de Kimberley.² Certains représentants de la société civile participant au forum PSCI-PGO³ ont expliqué que l'information n'était pas publiée régulièrement et que, par conséquent, elle ne permettait pas une surveillance en temps réel. En outre, comme l'ont indiqué les représentants du Ministère des Mines⁴, le gouvernement n'a reçu aucun retour sur la traçabilité des diamants et sur le système de certification des diamants de la Côte d'Ivoire relayé par les citoyens. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport de mi-parcours 2016-2018 du MÉI.⁵

Fin d'étape : Limité

Le gouvernement n'a fourni aucune autre information sur la mise en œuvre de l'une des étapes de l'engagement, malgré les demandes du chercheur du MÉI.⁶ Le rapport d'auto-évaluation du gouvernement n'était pas disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Comme l'a indiqué Mme Chantal Angoua,⁷ le point de contact du gouvernement dans le cadre du PGO, le gouvernement a prévu des ateliers pour les 9 et 16 octobre 2018, après quoi, il sera possible pour le gouvernement de fournir plus d'informations au chercheur du MÉI. Mme Angoua a ajouté qu'une demande d'information concernant cet engagement avait déjà été envoyée aux autorités compétentes. De même, malgré des démarches entre juillet et octobre 2018, le chercheur du MÉI n'a pu obtenir aucune information de la société civile concernant les activités restantes pour cet engagement, malgré la sensibilisation du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. En effet, le chercheur a contacté quatre parties prenantes de la PSCI-PGO, ainsi qu'un membre du Comité technique, par courriel et par téléphone, entre le 11 septembre et le 6 octobre 2018.

Le volume et la valeur de la production et de l'exportation de diamants sont disponibles en ligne depuis 2017. En outre, la dernière publication du nombre de carats et de certificats sur le site du processus de Kimberley⁸ a été faite en 2017 et indique 10 933,33 carats et deux certificats d'exportation pour la Côte d'Ivoire (étape 1.7. Publier le nombre de carats exportés et les certificats de Kimberley qui les accompagnent sur le site du Ministère des Mines). Cependant, il n'est pas suffisant de modifier le niveau d'achèvement de cet engagement par manque d'information et de preuves.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Accès à l'information : N'a pas changé

Cet engagement n'a pas contribué à l'amélioration de l'accès à l'information, et donc à l'ouverture du gouvernement en Côte d'Ivoire. Au fait que les producteurs pouvaient exploiter les mines diamantifères pour exacerber les tensions, le gouvernement s'était déjà inscrit à titre de participant au Processus de Kimberley avant même le présent engagement. Si cet engagement a donné lieu à peu de mesures pour publier quelques renseignements sur le site Web du Processus de Kimberley, les parties prenantes ont confirmé que la qualité de ces renseignements n'était pas à la hauteur et qu'ils étaient publiés de manière irrégulière, ce qui ne favorisait pas la traçabilité ou l'accès à l'information pour les citoyens.

Porté vers l'avant?

L'engagement n'a pas été porté dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020.

¹ Secrétariat Permanent de la représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire, Guide pratique du Processus de Kimberley, Secrétariat Permanent, 7 mai 2013, copie physique remise au chercheur du MÉI par un représentant du Secrétariat Permanent.

² "Résumé annuel des diamants bruts : 2016" en "Côte d'Ivoire," Processus de Kimberley, 2019, <https://www.kimberleyprocess.com/en/côte-divoire-0#2016>.

³ Représentant du PSCI-OGP, rencontre avec le chercheur IRM, suivi de plusieurs conversations téléphoniques et échanges de courriers électroniques.

⁴ Mme Fatoumata Thes Olemou (Secrétaire Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire (SPRPK-CI) et du Ministère de l'Industrie et des Mines, rencontre avec un chercheur du MÉI, 15 février 2018.

⁵ Aïcha Blegbo, Mécanisme d'Evaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

⁶ Le chercheur du MÉI a tenté de contacter le gouvernement, cinq courriels datés des 11, 13, 18, Sept. et 4 oct. 2018, et un appel téléphonique le 11 sept. 2018.

⁷ Courriel, 5 octobre 2018. Mme Angoua est conseiller technique au Ministère du commerce, de l'industrie et de la promotion des PME et a été auparavant au Ministère de l'Industrie et des Mines pendant la première année de mise en œuvre. Elle est le point de contact du gouvernement pour le processus du PGO.

⁸ "Côte d'Ivoire", Processus de Kimberley, 2019, <https://www.kimberleyprocess.com/en/c%C3%B4te-divoire-0>.

2. Création et Fonctionnalité des Comités de développement local minier (CDLM)

Texte de l'engagement. Créer et rendre fonctionnel cinq Comités de développement local minier (CDLM)

Description brève de l'engagement :

- Prendre pour chaque société d'exploitation un arrêté interministériel portant création du Comité de développement local minier (CDLM);
- Installer le CDLM composé comme suit :
 - Le préfet de département (président du Comité);
 - Le président du conseil régional (vice-président);
 - Les Sous-Préfets, les députés et les maires des localités affectées;
 - Les représentants des localités affectées;
 - L'Administration des Mines (Secrétariat technique);
 - Le représentant de la société d'exploitation.
- Ouvrir un compte bancaire réservé et mis à disposition du fonds (0,5 %) du chiffre d'affaires par la société d'exploitation;
- Suivre la réalisation des projets de développement communautaire.

Étapes vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement

- 2.1. Prendre un arrêté interministériel portant création du Comité de développement local minier pour chaque société d'exploitation
- 2.2. Installer le CDLM
- 2.3. Ouvrir le compte et mettre à disposition les fonds (0.5 %) du chiffre d'affaires par la société d'exploitation
- 2.4. Réaliser les projets de développement communautaire
- 2.5. Suivre la réalisation des projets

Institution responsable : Ministère de l'Industrie et des Mines

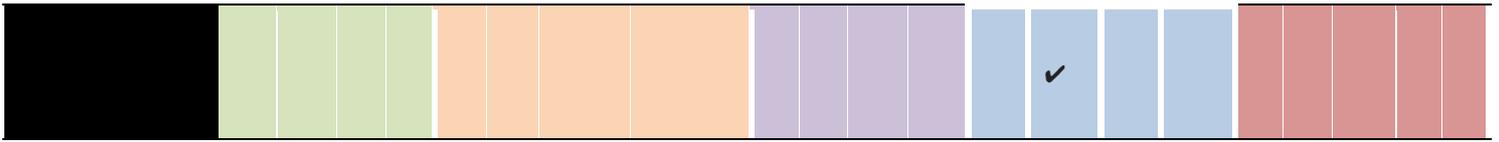
Institutions de soutien : Direction générale des Mines et de la Géologie (DGMG)/Direction du développement minier

Date de début : 2016

Date de clôture : Mai 2018

Le plan d'action peut être consulté [ici](#)

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours		A-t-il ouvert le Gouvernement?					
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la Transparence et la Responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	Na pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel	
2. CDLM			✓			✓					✓		✓								✓	



Objectif de l'engagement :

Cet engagement vise à impliquer les populations locales sur les sites miniers exploités dans le processus de choix des projets socio-économiques qui devraient être mis en œuvre avec les fonds alloués par l'entreprise minière. Plus particulièrement, l'engagement vise à créer des Comités locaux de développement minier (CDLM) qui seront responsables de la gestion du plan local de développement minier créé par les entreprises en partenariat avec les communautés locales ainsi que les autorités administratives et territoriales.

Statut

Mi-parcours : Limité

La mise en œuvre de cet engagement a été limitée à mi-parcours. Le Ministère des Mines a créé plusieurs CDLM, dont deux au cours de la première année de mise en œuvre, par décret ministériel. Cependant, certains CDLM n'étaient pas opérationnels et n'avaient pas de compte ouvert. De plus, les comités n'ont mis en œuvre aucun projet de développement communautaire. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport de mi-parcours du MÉI 2016-2018.¹

Fin d'étape : Limité

Le CDLM de Lagonkaha (Korhogo/Dikodougou), créé par un arrêté ministériel du 20 juin 2017, a été créé le 10 novembre 2017,² mais n'est toujours pas opérationnel en fin d'étape. Les procès-verbaux provisoires datés du 30 novembre 2017 ont montré l'approbation de la construction d'un bâtiment pour le CDLM de Bondoukou. Le gouvernement a également envoyé au chercheur du MÉI le procès-verbal d'une réunion du 7 février 2018 du CDLM de Bondoukou³, qui visait à informer les villageois des permis de recherche minière accordés à ETRUSCAN.⁴ La constitution officielle de la mine de nickel de Founbesso, Moyango et Viala à Touba et Biankouman a été présentée lors d'une réunion publique organisée par le préfet de région et de département. ⁵ Le gouvernement a émis un décret ministériel créant ce CDLM le 29 décembre 2017.⁶ Cependant, selon les rapports, « au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, les populations qui sont directement touchées par les mines d'or de Bonikro et Hiré sont unanimes sur le fait qu'aucune réalisation n'a été faite jusqu'à présent par leur Comité de développement local minier. »⁷

La chercheur du MÉI n'est pas parvenue à trouver des preuves permettant de confirmer la mise en œuvre des derniers jalons, à savoir la création de trois nouveaux CDLM, l'ouverture de comptes de CDLM, ou la mise en œuvre de projets de développement communautaire. Par conséquent, l'achèvement de cet engagement reste limité.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Participation civique : Majeur

Cet engagement est un pas en avant pour l'ouverture du gouvernement en matière de participation civique, mais reste limité dans la portée. Par exemple, grâce aux CDLM, les entreprises minières et les autorités administratives et territoriales compétentes consultent désormais, ou se sont dotées d'un cadre en ce sens, la population locale sur des sujets liés au plan local de développement minier. ⁸ En conséquence, les communautés sont désormais plus impliquées dans des projets miniers, via les CDLM, y compris dans la gestion du plan de développement local minier, réduisant ainsi les risques de conflits entre les exploitants miniers et les communautés locales.⁹ Avant de créer les CDLM, les populations autour des sites miniers opérationnels n'étaient pas impliquées dans le choix des projets socio-économiques financés par les sociétés minières.¹⁰ Bien qu'il s'agisse d'une amélioration importante de la participation des citoyens, un expert minier anonyme a confirmé qu'il y a un problème de gouvernance au niveau des comités.¹¹ Selon cet expert, les prestations ne sont pas toujours distribuées à l'échelle locale. Par exemple, dans les comités présidés par les préfets, les

prestations consacrées aux villageois ne sont pas nécessairement réparties dans les projets de développement local.¹² C'est le cas à Bondoukou et dans certaines localités du nord du pays, où les gens se plaignent qu'en plus des promesses non tenues, on vous dit des chiffres financiers qui ne sont pas exacts.¹³ Les communautés situées à proximité d'un site minier sont toujours en attente des avantages qui leur sont dus.¹⁴ Les résidents près d'une mine à Lauzoua sont exposés à la poussière dangereuse de l'exploitation minière et n'ont pas d'électricité en dépit de leur proximité de la mine électrifiée.¹⁵

Malgré ces carences, les citoyens jouent certainement un rôle plus important non seulement dans l'identification des plans de développement qui leur sont utiles, mais aussi dans l'influence de ce qui se passe en ce qui a trait à la gouvernance de la prospection minière. Selon un représentant de la société civile sur le forum du PSCI,¹⁶ il y a des localités où il n'y a pas de développement local minier, mais les citoyens ont déjà développé des activités financées. Même si certains CDLM n'ont pas encore leur plan de développement local minier, ce qui est normalement une condition pour obtenir des fonds, cet engagement a agi comme une occasion pour la société civile de stimuler le débat et permettre aux citoyens de participer efficacement.¹⁷

Porté vers l'avant?

L'engagement n'a pas été porté dans le nouveau plan d'action national 2018-2020.

¹ Aïcha Blegbo, Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

² Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire, «Comités locaux des mines et du développement (CDML) installés et fonctionnels » CDML, 18 juin 2019, fourni par le gouvernement au chercheur du MÉI, <https://drive.google.com/drive/folders/1m97ViZGn9km98v8NVesLq-DzoK5QlaB>.

³ Id.

⁴ Ministère de l'Industrie et des Mines de la République de Côte d'Ivoire, "DDM FEV 12-18" (CDLM (En), 18 juin 2019), partagé par le gouvernement, <https://drive.google.com/drive/folders/1m97ViZGn9km98v8NVesLq-DzoK5QlaB>.

⁵ "Côte d'Ivoire / Mine de nickel Founbesso CDLM, Moyango et Viala installées à Touba," Agence Ivoirienne de Presse, 19 avril 2018, <http://aip.ci/cote-divoire-le-cdlm-de-la-mine-de-nickel-de-founbesso-moyango-mis-en-place-a-touba/>.

⁶ Id.

⁷ Guy-Assane Yapy, « Community Development: When Gold Money Creates Controversie," Fratmat Fratmat.info, 5 juin 2018, <https://www.fratmat.info/index.php/focus/enquete/developpement-communautaire-quand-l-argent-de-l-or-cree-la-polemique>.

⁸ Expert en mines (souhaite garder l'anonymat), conversation téléphonique avec le chercheur du MÉI, 6 octobre 2018.

⁹ Id.

¹⁰ Marc Mahi (expert en explosifs (mines), conversation téléphonique avec le chercheur du MÉI, le 6 octobre 2018.

¹¹ Expert en mines (souhaite garder l'anonymat).

¹² Id.

¹³ Id.

¹⁴ Aip « Les employés d'une société minière partagent leur consternation (Enquête)," Atoo Atoo.ci, 26 mai 2018, <http://www.atoo.ci/2018/05/26/des-employes-dune-entreprise-mini-ere-partagent-leur-desarroi-enquete/>.

¹⁵ Id.

¹⁶ Représentant de la société civile, membre PSCI, appel téléphonique avec un chercheur du MÉI, 14 octobre 2019.

¹⁷ Id.

3, 4, et 5. Publication d'informations en ligne

Texte de l'engagement.

Engagement 3. Publier tous les textes fiscaux et douaniers

Engagement 4. Publier les Communications en Conseil des ministres sur l'exécution trimestrielle du budget (45 jours après la fin du trimestre)

Engagement 5. Publier les communications en Conseil des ministres sur les opérations de Passation des marchés publics trimestriellement (45 jours après la fin du trimestre)

Brève description des engagements :

3. Mise en ligne de tous les textes fiscaux et douaniers à savoir : l'annexe à la loi de finance, le code des impôts, le code des douanes, etc.

4. Mise en ligne de la situation trimestrielle de l'exécution du budget de l'état

5. Mise en ligne de la situation trimestrielle des opérations de passation des marchés publics

Étapes vérifiables et mesurables pour atteindre les engagements :

3. Mettre en ligne tous les textes fiscaux et douaniers

4. Produire et mettre en ligne les communications en conseils des Ministres sur l'exécution du budget trimestriellement (45 jours avant la fin du trimestre)

5. Produire et mettre en ligne les communications en conseils des Ministres sur l'exécution de la passation des marchés publics trimestriellement (45 jours avant la fin du trimestre)

Institution responsable : Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État

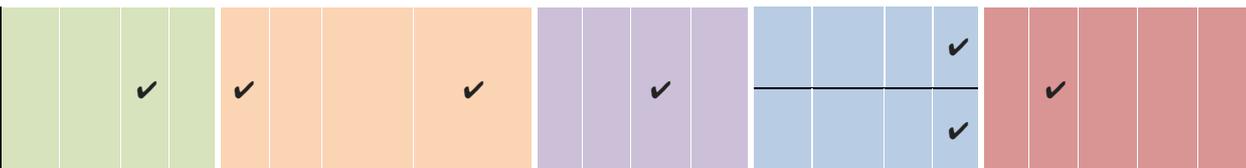
Institution de soutien : Cabinet du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État

Date de début : Décembre 2016

Date de clôture : continu

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours		A-t-il ouvert le gouvernement?				
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	Na pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
3. Mettre en ligne les textes fiscaux et douaniers			✓		✓			✓			✓					✓		✓			
4. Publication de l'exécution du budget de l'État			✓		✓			✓	✓				✓			✓		✓			

5. Publication de l'exécution de la passation des marchés publics



Objectif des engagements :

Ces engagements visent à informer régulièrement le public sur les réglementations fiscales et douanières, à mettre en œuvre le budget du gouvernement, et exécuter les contrats de passation de marchés publics. Ils soulignent la volonté du gouvernement d'apporter plus de transparence à la gestion des finances publiques. Plus précisément, ils proposent de publier en ligne toutes les réglementations fiscales et douanières, ainsi que les communications du Conseil des Ministres.

Statut

Mi-parcours :

Engagement 3 : Complété

Engagement 4 : Complété

Engagement 5 : Complété

Ces engagements ont été réalisés à mi-parcours. Les documents fiscaux et douaniers étaient disponibles gratuitement sur les sites Web du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État¹ et de la Direction générale des impôts.² Le gouvernement a publié le budget et l'ensemble des annexes chaque trimestre sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances. En ce qui concerne la loi de finances initiale, le gouvernement l'a publiée sur le site Web de la Direction générale du budget et des finances et la Constitution stipule que cela devrait se poursuivre jusqu'en décembre. La même loi pour l'année 2018 était déjà disponible en ligne.³ Enfin, les communications entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017 des Conseils des Ministres concernant les marchés publics ont été publiées et à jour sur le site de la Direction des marchés publics en mars, juin, septembre et décembre de chaque année.⁴ Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport à mi-parcours du MÈI 2016-2018.⁵

Fin d'étape :

Engagement 3 : Complété

Engagement 4 : Limité

Engagement 5 : Complété

Les engagements 3 et 5 sont restés remplis à la fin d'étape. Toutefois, les communications des Conseils des Ministres sur la mise en œuvre du budget n'ont pas été mises à jour depuis mars 2017.⁶ Cela signifie que le gouvernement a publié des communications pour trois des quatre trimestres au cours de la première année de mise en œuvre et aucune au cours de la deuxième année.

Tous les autres documents associés aux engagements 3 et 5 restent disponibles, en ligne, et à jour.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Accès à l'information : Na pas changé

Ces engagements ont visé à renseigner le public à l'égard de la réglementation fiscale et douanière, la mise en œuvre du budget du gouvernement, et les opérations de passation de marchés dans la mise en œuvre du budget. Cependant, tous les textes réglementant la fiscalité et les douanes, ainsi que les communications en Conseil des Ministres sur l'exécution du budget et des marchés publics étaient déjà disponibles en ligne avant la prise de ces engagements. Par conséquent, les engagements du gouvernement n'ont pas modifié la pratique du gouvernement en matière d'accès à l'information.

Porté vers l'avant?

Les engagements 3, 4, et 5 n'ont pas été portés dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020. Un engagement connexe, l'engagement 1, vise à élaborer et à publier un budget citoyen en 2019, afin de rendre l'information budgétaire plus facilement compréhensible et accessible.

¹ Ministère chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, sitelinternet, <http://budget.gouv.ci/douanes/textes>.

² Direction générale des impôts, site internet, <http://www.dgi.cgici.com/indexs.htm>.

³ "Projet de loi de finances 2018, Budget, Direction générale du budget et des finances," Site Web du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, 2018, <http://dgbf.gouv.ci/loi-%20de-finances-initiales/>.

⁴ "Communications en Conseil des Ministres 2016," Direction des marchés publics, <https://marchespublics.ci/fr/communication2.php?AN=2016>; "Communications en Conseil des Ministres 2017," Direction des marchés publics, <https://marchespublics.ci/fr/communication2.php?AN=2017>.

⁵ Aïcha Blegbo, Mécanisme d'Evaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

⁶ "Exécution du budget", Ministère de l'Economie et des Finances, 2017, <http://www.finances.gouv.ci/finances/execution-du-budget>.

6 et 7. Améliorer la qualité de l'enseignement

Texte des engagements.

Engagement 6. Interrelier cinq universités et deux grandes écoles publiques

Engagement 7. Créer l'université virtuelle de Côte d'Ivoire

Mesures vérifiables et mesurables pour atteindre les engagements :

- 6.1. Mise en place d'un centre de données
- 6.2. Interconnexion de 3 universités (les 2 d'Abidjan et celle de Bouake)
- 6.3. Interconnexion de 2 autres universités et d'une grande école (Korhogo, Daloa, INPHB)
- 6.4. Les utilisateurs ne peuvent pas à Korhogo, Daloa, INPHB
- 6.5. Interconnexion de l'école supérieure africaine des TIC
- 6.6. Renforcement de l'intranet local et de la connectivité à l'Internet des universités et grandes écoles publiques

- 7.1. Prise d'un décret n°2015-775 du 09 décembre 2015
- 7.2. Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI: acquisition et aménagement du siège
- 7.3. Mettre en place la plateforme numérique: bibliothèque virtuelle, et ressources pédagogiques
- 7.4 Mettre en place la plateforme physique de l'UVCI : aménager 4 studios d'enregistrement de cours (MOOC) et trois laboratoires (FebLab)
- 7.5. Organiser l'accompagnement de l'université de Man: production de ressources pédagogiques (L1 en 2016, L2 en 2017, L3 en 2018).

Note éditoriale : Le chercheur du MÉI a abrégé le texte des engagements. Pour le texte intégral, veuillez consulter le plan d'action national. Le gouvernement a réalisé deux étapes (6.1 et 6.2) sur six dans le plan d'action national avant la période de mise en œuvre de l'engagement 6. En ce qui concerne l'engagement 7, une étape (7.1) sur cinq a également été complétée. Conformément aux règles du PGO, cette évaluation se concentrera donc sur les 4 étapes importantes restantes pour chaque engagement qui ont été poursuivies au cours de la période de mise en œuvre concernée. En outre, le chercheur du MÉI a ajouté des étapes supplémentaires afin de refléter la brève description et l'ambition de l'engagement. Ces étapes sont : 6.7. Installation et équipement de plusieurs centres de données pour l'hébergement des services; 6.8. Équipement des amphithéâtres pour le télé-enseignement; 7.6 Mise en place des dispositifs d'accompagnement (tutorat pédagogique, social et technique); 7.7. Promouvoir des programmes de formation ouverte à distance (FOAD); 7.8. Doter les étudiants, les enseignants et le personnel administratif et technique de moyens d'accès adéquats à Internet et aux ressources numériques produites.

Institution responsable : Ministère de l'Économie numérique et de la Poste – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Institutions de soutien : Agence nationale de service universel de télécommunications (ANSUT)/Direction de l'Information scientifique et technologique

Date de début : Janvier 2015

Date de clôture : Juin 2018

Aperçu de l'engagement	Spécificité	Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)	Impact potentiel	Achèvement	Mi-parcours Fin d'Étape	A-t-il ouvert le gouvernement?
------------------------	-------------	---	------------------	------------	----------------------------	--------------------------------

	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	Na pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel	
6. Interconnecter les cinq (5) universités publiques et deux (2) écoles de commerce			✓		Pas clair						✓			✓				✓				
7. Mise en place d'une université virtuelle de Côte d'Ivoire			✓		Pas clair						✓				✓			✓				

Objectif d'engagement:

Les engagements 6 et 7 visent à faciliter l'accès des étudiants des universités publiques à Internet et à donner accès à des ressources éducatives en ligne.

Statut

Mi-parcours:

Engagement 6 : Limité

Engagement 7 : Substantiel

Le rapport de progression du MÉI a conclu que le gouvernement a partiellement mis en œuvre l'Engagement 6 à mi-parcours. Si le chercheur en est venu à la conclusion que les centres de données avaient été mis sur pied (jalon 6.7) et que les jalons 6.3, 6.6 et 6.8 avaient été partiellement atteints, le chercheur du MÉI n'a pas trouvé d'autres indications de l'atteinte des autres jalons à mi-parcours.

L'Engagement 7 avait été substantiellement mis en œuvre à mi-parcours, car les plateformes physique et numérique de l'UVCI, un système d'aide aux étudiants, ainsi que trois studios d'enregistrement et une plateforme numérique avaient été créés. L'UVCI avait également fait la promotion de programmes d'apprentissage à distance constitués de nombreux ateliers de formation des formateurs. Néanmoins, un studio d'enregistrement et deux plateformes numériques restent à construire à l'Université Felix Houphouët Boigny. L'Université de Man n'avait toujours pas reçu d'aide dans la production de matériel pédagogique. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport à mi-parcours du MÉI 2016-2018.¹

Fin d'étape :

Engagement 6 : Limité

Engagement 7 : Substantiel

Le chercheur du MÉI² n'a reçu aucune preuve d'activités dans le cadre de l'un ou l'autre engagement, menée depuis le rapport d'étape.³ Par conséquent, les niveaux d'achèvement des deux engagements restent inchangés.

Le chercheur du MÉI n'a pas été en mesure de trouver indépendamment des preuves de la création et l'équipement de trois studios d'enregistrement à Bouaké, Daloa, et l'Institut national de la statistique ou la plateforme numérique à l'Université Felix Houphouet-Boigny (étape 7.4). De même, le chercheur du MÉI n'a trouvé aucune information concernant l'aide à l'Université de Man (étape 7.5).

Les cours en ligne sont organisés comme prévu par l'engagement 7. Cependant, la connexion Internet est très chère et pas assez rapide selon un expert de la société civile⁴ qui a révélé qu'il n'avait aucune information concernant la création d'un studio d'enregistrement et des espaces numériques depuis le rapport à mi-parcours.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Engagement 6 :

Accès à l'information : Na pas changé

Participation civique: Na pas changé

Responsabilité publique: Na pas changé

Engagement 7:

Accès à l'information: Na pas changé

Participation civique: Na pas changé

Responsabilité publique: Na pas changé

Grâce à l'UVCI, de nombreuses ressources éducatives sont maintenant accessibles dans plusieurs domaines de formation, et cela est mis à la disposition d'autres universités. Toutefois, l'engagement n'a pas modifié la pratique du gouvernement en ce qui concerne l'accès à l'information, la participation civique ou la responsabilité publique.

Selon M. Romaric N'Dri⁵, expert en éducation et en entrepreneuriat, il est bon de numériser les universités et les collèges. Néanmoins, M. N'Dri a souligné plusieurs défis pratiques et de faisabilité. Les étudiants n'ont toujours pas accès aux ordinateurs portables, Internet est cher, et les enseignants et le personnel ont des connaissances limitées en informatique. Néanmoins, la création de l'Agence nationale des services de télécommunications universels (ANSUT) et d'un Ministère chargé de l'économie numérique est une preuve évidente de la volonté politique d'améliorer la qualité de l'éducation.⁶ De plus, ces engagements n'ont pas entraîné d'améliorations dignes de mention quant aux valeurs du PGO, car la répartition des enseignants sur l'ensemble du territoire reste inégale; l'encombrement dans les salles de conférence n'a pas diminué; et la numérisation des universités n'est pas encore efficace.⁷ En effet, comme indiqué dans le rapport à mi-parcours⁸, l'engagement 6 a été poursuivi pour 3 raisons: (i) l'État ne peut pas construire rapidement des universités pour la population; (ii) les enseignants ne sont pas uniformément distribués dans tout le pays, leur relocalisation étant hors de prix; et (iii) l'université n'a pas été numérisée du tout. Par cet engagement, le gouvernement voulait améliorer la qualité de l'enseignement en améliorant la disponibilité des enseignants et voulait aller de plus en plus vers la numérisation de l'éducation.

Porté vers l'avant?

Les engagements n'ont pas été portés dans le prochain plan d'action national. Un engagement connexe en matière d'éducation, engagement 2 du prochain plan d'action, est axé sur les écoles maternelles.

¹ Aïcha Blegbo, Mécanisme d'Evaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

² Chercheur du MÉI, courriel au Ministère de l'Industrie et des Mines ainsi qu'au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, responsables des engagements, 11 septembre 2018, Chantal Angoua, Conseiller technique auprès du Ministère de l'Industrie et des Mines; le point de contact du gouvernement pour le processus du PGO, les courriels et les appels téléphoniques avec le chercheur du MÉI, 11, 13 et 18 septembre, 4 et 5 octobre 2018.

³ Le Conseiller technique au sein du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME a reconnu avoir reçu un rapport du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui est responsable de l'engagement 7 mais ne l'a pas partagé avec le chercheur du MÉI.

⁴ M. Affré Dany Romaric N'dri (président de l'association Very Small Business Administration (VSBA), expert en éducation et en entrepreneuriat), entretiens avec le chercheur du MÉI, les 1er, 2 et 5 octobre 2018.

⁵ Id.

⁶ Id.

⁷ Id.

⁸ Aïcha Blegbo, Mécanisme d'Evaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

8. Faciliter l'accès aux informations de l'Administration publique

Texte de l'engagement. Offrir un guichet unique virtuel de demande et réception des services publics en vue de faciliter l'accès aux informations de l'Administration publique

Brève description de l'engagement :

- Les usagers pourront demander et obtenir des services en ligne;
- Le projet pilote porte sur 40 procédures issues de quatre (4) ministères : Tourisme, Agriculture, Santé et Éducation nationale.

Mesures vérifiables et mesurables pour réaliser l'engagement :

- Implémentation de l'outil de gestion du « portail des démarches administratives »
- Étude pour la dématérialisation des 40 démarches administratives des 4 départements ministériels de la phase pilote
- Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de la dématérialisation des démarches pilotes
- Développement des premiers e-services de la phase pilote
- Développement des derniers e-services de la phase pilote

Note éditoriale : Le gouvernement a réalisé une étape sur cinq avant la période de mise en œuvre de l'engagement. Cette évaluation se concentrera donc sur les quatre étapes restantes qui ont eu lieu au cours de la période de mise en œuvre concernée.

Institutions responsables : Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration

Institutions de soutien : Direction générale de la Modernisation de l'Administration

Date de début : 2015

Date de clôture : 2017

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours Fin d'Étape		A-t-il ouvert le Gouvernement?					
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N' a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel	
8. Faciliter l'accès à l'information			✓		✓			✓	✓					✓					✓			

Objectif de l'engagement :

Cet engagement vise à faciliter l'accès des citoyens aux services de l'administration publique par la création d'une plateforme virtuelle unique pour les demandes et l'accueil des services publics. L'idée est que l'accès à l'information augmentera en centralisant les informations de service sur un site Web unique qui est toujours accessible à toute personne ayant accès à Internet.

Statut

Mi-parcours : Limité

L'achèvement de cet engagement était limité, à mi-parcours. Le portail était en ligne et il comprenait une série de liens pour plusieurs procédures administratives, mais aucune des pages sous les liens spécifiés n'était opérationnelle. L'implémentation des premiers et derniers e-services de la phase pilote n'a pas encore commencé. Néanmoins, le gouvernement a réalisé l'étape relative à la passation de marchés publics pour la réalisation de la dématérialisation des démarches pilotes. En tant que telles, quelques procédures sans papier étaient disponibles en ligne, bien qu'elles ne soient pas toutes en vigueur. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport de mi-parcours du MÉI 2016-2018.¹

Fin d'étape : Limité

Le chercheur du MÉI n'a reçu aucune preuve d'activités menées depuis le rapport d'étape; par conséquent, l'achèvement reste limité.² Le portail est toujours en ligne (étape 8.2), mais contient des sections vides. ³ Selon un expert en transformation numérique⁴, il n'existe pas de base de données d'informations sur les différents acteurs. En d'autres termes, chaque service s'adresse à une ou plusieurs entités administratives différentes, dans différentes localités. À ce jour, il n'existe aucune base de données de toutes leurs données. De plus, les dossiers papier des registres de l'hôtel de ville ne sont pas numérisés.⁵

A-t-il ouvert le gouvernement?

Accès à l'information : marginal

Parmi les 5000 services administratifs qui composent l'administration, environ 30% de la main-d'œuvre est située à Abidjan. Les personnes du reste du territoire sont donc obligées de se rendre à Abidjan lorsqu'elles ont besoin de documents administratifs pour l'état civil, les transports, la santé, l'éducation, etc. Ce portail visait à rendre accessibles en permanence des informations comme les conditions, la liste des documents, les modalités, les échéanciers et les contacts de service accessibles en permanence, peu importe l'heure et le lieu. Cependant, comme mis en œuvre au moment du présent rapport, l'engagement n'a que marginalement changé la pratique du gouvernement parce que tandis que certaines informations sont en ligne (santé, protection sociale, justice, et la sécurité), le contenu de certaines sections (papiers, éducation, formation, logement, sports, loisirs, communication, presse, etc.) est toujours manquant.

Les informations disponibles incluent des réponses aux questions suivantes, par exemple : qui peut demander? Quels sont les documents à fournir? Quel est le coût? Quel est le délai de livraison? Période de validité du document? Où aller pour en savoir plus? Que faire en cas de perte ou de vol? Contact? En outre, le portail offre sept téléservices aux citoyens.⁶

Un expert en transformation numérique⁷ a constaté que le gouvernement souhaite manifestement et explicitement être plus ouvert à la disponibilité de l'information pour les citoyens. Néanmoins, les services indiqués dans le plan d'action et mis en œuvre à partir d'aujourd'hui ne sont pas complètement opérationnels.⁸

En outre, l'indisponibilité de l'infrastructure Internet dans certaines régions est un frein à la réalisation de cet engagement. L'expert a également identifié un manque de formation informatique des fonctionnaires comme étant une contrainte.⁹

Porté vers l'avant?

L'engagement n'a pas été intégré dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020.

¹ Aïcha Blegbo, *Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire*, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

² Chercheur du MÉI, courriel au Ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, 11 septembre 2018; Point focal du gouvernement pour le processus du PGO, les courriels et les appels téléphoniques avec le chercheur du MÉI, 11, 13, et 18 septembre 2018 et les 4 et 5 octobre 2018.

³ Portail de l'administration ivoirienne, <http://www.servicepublic.gouv.ci/>.

⁴ Expert en transformation numérique travaillant dans le secteur privé, rencontre avec le chercheur du MÉI, 5 octobre 2018.

⁵ Id.

⁶ "Téléservices," Portail de l'administration ivoirienne, 8 novembre 2016, <http://www.servicepublic.gouv.ci/accueil/teleservice/>.

⁷ Expert en transformation numérique travaillant dans le secteur privé, 5 octobre 2018.

⁸ Id.

⁹ Id.

9. Open Data Côte d'Ivoire

Texte d'engagement : Créer et rendre fonctionnel un portail Open Data Côte d'Ivoire

Brève description de l'engagement :

Cet engagement se décline de manière opérationnelle en trois (3) phases, à savoir :

- Concevoir et mettre en ligne une plateforme Web « open data »;
- Sensibiliser, former et mobiliser les structures publiques, privées et la société civile afin :
 - o D'informer et sensibiliser l'ensemble des structures publiques qui participeront au processus Open data par la mise à disposition de documents publics dans des formats réutilisables;
 - o De former les points focaux désignés par les structures publiques à l'administration de la plateforme;
 - o De renforcer les capacités de la société civile afin d'améliorer leur participation à l'enrichissement de la plateforme;
 - o De vulgariser la plateforme auprès des citoyens, des ONG, des organisations internationales, des partenaires techniques et financiers (PTF);
- Promouvoir la plateforme open data, par le lancement d'une campagne de communication nationale et internationale pour vulgariser l'outil.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement:

9.1. Concevoir et mettre en ligne une plateforme Open Data

9.2. Sensibiliser, former et mobiliser les structures publiques, privées et la société civile

9.3. Promouvoir la plateforme open data

Note éditoriale : Dans le Plan d'action national, le gouvernement a réalisé la première étape avant la période de mise en œuvre de l'engagement. Cette évaluation concernera donc les deux étapes restantes (étapes 9.2 et 9.3).

Institution responsable : Cabinet du premier ministre

Institution(s) de soutien : Centre d'information et de communication gouvernementale (CICG)

Date de début : Octobre 2015

Date de clôture : Décembre 2017

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours		A-t-il ouvert le gouvernement?					
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la Transparence et la Responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N'a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel	
9. Données ouvertes Côte d'Ivoire		✓			✓			✓		✓				✓				✓				

Objectif de l'engagement :

Cet engagement vise à créer une plateforme Web unique pour centraliser tous les documents publics. Un autre objectif est de permettre aux citoyens de consulter, de partager et de réutiliser les données pour améliorer leur ouverture. Plus précisément, l'idée est d'encourager et de permettre

aux organismes publics de diffuser des documents et des données publiques spontanément et structurés au moyen d'une plateforme dynamique et interactive, consultable par tout citoyen.

Statut

Mi-parcours : Limité

Cet engagement avait une mise en œuvre limitée à moyen terme. Alors que le gouvernement a affirmé qu'il menait des ateliers de sensibilisation, des formations et une mobilisation pour le portail Open Data (9.2), il n'a fourni aucune preuve au chercheur du MÉI. De plus, il n'y a pas eu d'inauguration officielle ou de promotion de la plateforme (9.3) parce que, selon un représentant du gouvernement¹, les sujets à traiter ont été réduits d'environ 35 initialement prévus à 17 et le personnel du gouvernement travaillant sur le portail a également été réduit. Toutefois, le CICG a rencontré des blogueurs pour sensibiliser les différents acteurs des médias sociaux à leur impact sur les données ouvertes en Côte d'Ivoire. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport à mi-parcours du MÉI 2016-2018.²

Fin d'étape : Limité

L'étape 9.2 n'a toujours pas commencé et l'étape 9.3 a un niveau d'achèvement limité. Le chercheur du MÉI n'a trouvé aucune preuve d'une activité de sensibilisation, de formation ou de mobilisation de la société civile et des structures publiques et privées (9.2) au cours de la deuxième année de mise en œuvre. Le chercheur du MÉI n'a pas non plus trouvé de promotion de la plateforme de données ouvertes (9.3). En outre, il n'y a pas d'augmentation du nombre de domaines thématiques sur la plateforme de données ouvertes, comparé à l'évaluation à mi-parcours.³

Entre septembre et octobre 2018, le portail n'était pas accessible.⁴ Il est redevenu accessible en novembre 2018.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Accès à l'information : N'a pas changé

Cet engagement n'a pas changé l'ouverture du gouvernement en ce qui concerne l'accès à l'information parce que le portail de données ouvertes a été lancé en 2014, pas dans le cadre du processus du PGO. Selon le chercheur du MÉI, le gouvernement n'a pas divulgué d'information supplémentaire ni amélioré la qualité de l'information déjà divulguée au cours de la période de mise en œuvre.

Porté vers l'avant?

L'engagement a été porté dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020 (engagement 9). Dans le nouveau plan d'action, le gouvernement reconnaît que, bien qu'il ait mis en place un portail gouvernemental, il n'a pas les contributions d'un nombre important d'entités publiques, les données n'ont pas toujours été publiées dans des formats réutilisables et les données disponibles n'étaient pas nécessairement utilisées. Le nouvel engagement 9 vise à remédier à ces lacunes.

¹ M. Michel Behe (représentant du bureau du Directeur de l'information et de la communication du Gouvernement (CICG) du Premier Ministre), rencontre avec le chercheur du MÉI, le 2 février 2018.

² Aïcha Blegbo, *Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire*, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

³ Côte d'Ivoire, Initiative ivoirienne pour l'open Data, 28 novembre 2018, <http://data.gouv.ci/>.

⁴ Côte d'Ivoire, Initiative ivoirienne de données ouvertes, 5 octobre 2018, https://data.gouv.ci/opendata/open_data/cte-d-ivoire746.

10. Observatoire national sur la compétitivité

Texte d'engagement. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire national sur la compétitivité

Brève description de l'engagement :

L'Observatoire sur la compétitivité des entreprises a pour missions de :

- Définir les indicateurs sur la compétitivité des entreprises en Côte d'Ivoire;
- Collecter des données et les informations;
- Analyser les écarts et les évolutions;
- Assurer la centralisation, le traitement, l'analyse et le contrôle des données sur la compétitivité;
- Assurer la diffusion de l'information sur les indicateurs de la compétitivité de la Côte d'Ivoire;
- Réaliser les études nécessaires au Gouvernement pour apporter les solutions idoines aux requêtes du secteur privé relatives à la Compétitivité;
- Proposer au Gouvernement des mesures de renforcement de la compétitivité de l'Économie ivoirienne.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement :

10.1. Rédaction de la note technique sur l'observatoire/benchmarking sur les observatoires de compétitivité dans le monde

10.2. Mise au point d'un projet de décret sur l'observatoire de la compétitivité des entreprises 10.3. Adoption du décret sur l'observatoire

10.4. Travaux du comité ad hoc pour la définition du cadre opérationnel de l'observatoire sur la compétitivité des entreprises/étude de faisabilité

10.5. Mise en place et démarrage des activités de l'Observatoire

Note éditoriale : Dans le plan d'action, le gouvernement a terminé les étapes 10.1 et 10.2 avant la période de mise en œuvre de l'engagement. Cette évaluation portera donc sur les trois autres étapes restantes.

Institution responsable : Ministère auprès du premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances

Institution de soutien : Comité de Concertation État Secteur Privé (CCESP)

Date de début : Mars 2016

Date de clôture : Juin 2017

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours Fin d'Étape		A-t-il ouvert le gouvernement?					
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N'a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel	
10. Organisme de surveillance de la compétitivité nationale			✓		Pas clair					✓			✓					✓				

Objectif de l'engagement :

Cet engagement vise à assurer la disponibilité d'indicateurs sur l'évolution de la compétitivité qui permettent d'évaluer la position concurrentielle de la Côte d'Ivoire. S'il est mis en œuvre, un organisme de surveillance (l'« observatoire ») créera des indicateurs qui permettront au gouvernement d'instruire le gouvernement sur les principaux défis à relever pour la compétitivité des entreprises afin que le gouvernement puisse alors remédier aux lacunes.

Statut

Mi-parcours : Pas commencé

Le gouvernement n'a pas pris cet engagement à mi-parcours. Le décret sur la création, l'attribution, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire national de la compétitivité des entreprises n'avait pas été adopté au cours de la première année de mise en œuvre. Par conséquent, l'observatoire n'était ni établi ni opérationnel. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport à mi-parcours du MÉI 2016-2018.¹

Fin d'étape : Limité

Le décret sur la création, l'attribution, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire national de la compétitivité des entreprises a été adopté le 4 octobre 2017 (étape 10.1, qui est donc complété). Le gouvernement ne l'a pas fourni au chercheur du MÉI, qui n'a également pas pu le trouver en ligne. Néanmoins, le chercheur a trouvé plusieurs articles traitant de l'adoption du décret.² Le gouvernement ne lui a fourni aucune preuve sur le fonctionnement de l'observatoire (étape 10.2).³

Le point de contact du gouvernement pour le PGO, Mme Chantal Angoua⁴, a indiqué que le gouvernement avait organisé un séminaire d'opérationnalisation le 4 octobre 2018. Le chercheur du MÉI a trouvé quelques articles liés à un autre séminaire d'opérationnalisation qui s'est tenu plus tôt le 27 septembre 2018⁵, mais comme la période de mise en œuvre s'est terminée le 30 août 2018, ceci est en dehors de la période d'étude du présent rapport.

Comme l'observatoire n'était pas encore opérationnel à la fin de la période de mise en œuvre, le chercheur du MÉI a évalué l'étape 10.3 (mise en œuvre et début des activités de l'observatoire) comme pas encore commencée. Il en a résulté des réalisations limitées pour cet engagement. Par ailleurs, des représentants de l'État et du secteur privé (Comité de concertation État Secteur Privé — CCESP)⁶ ont expliqué que la société civile, initialement censée être membre à part entière de l'observatoire, n'est pas mentionnée dans le décret, tel qu'il est écrit après l'évaluation à mi-parcours.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Accès à l'information: N'a pas changé

Participation civique : N'a pas changé

Responsabilité publique : N'a pas changé

Cet engagement reconnaît l'importance de la concurrence pour les entreprises. Toutefois, en raison d'une mise en œuvre limitée, l'engagement n'a pas entraîné la divulgation d'un plus grand nombre d'informations, une participation opportune ou une plus grande responsabilisation du gouvernement devant le public. De plus, comme cet engagement avait été codé comme n'étant pas pertinent aux valeurs du PGO, il est douteux qu'il rende le gouvernement plus responsable devant le public, même s'il était pleinement mis en œuvre.

Porté vers l'avant?

Cet engagement n'a pas été intégré dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020.

¹ Aïcha Blegbo, *Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire*, pages 18-23, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

² " Côte d'Ivoire : Création d'un Observatoire national de la compétitivité des entreprises," Koaci.com, 4 octobre 2017, <http://koaci.com/cote-divoire-observatoire-national-competitivite-entreprises-creee-l-13637.html>; Marc Assoumou,

"L'Observatoire national de la compétitivité des entreprises, un outil de promotion de la bonne gouvernance pour les entreprises ? Réseau Rouge Recherche, 7 janvier 2018, <https://reseau-red.com/2018/01/07/lobservatoire-national-sur-la-competitivite-des-entreprises-un-outil-de-promotion-de-la-bonne-gouvernance-des-entreprises/>;"La Côte d'Ivoire crée l'Observatoire national de la compétitivité des entreprises," Agence Ivoirienne de Presse, 4 octobre 2017, <http://aip.ci/la-cote-divoire-met-en-place-un-observatoire-national-de-la-competitivite-de-ses-entreprises/>.

³ Chercheur du MÉI, courriel au Comité de concertation Etat Secteur Privé (CCESP) Représentants, le 11 septembre 2018; Mme Chantal Angoua (Point de contact du gouvernement pour le processus du PGO), courriels et appels téléphoniques avec le chercheur du MÉI, 11, 13 et 18 septembre 2018 et 4 et 5 octobre 2018.

⁴ Mme Chantal Angoua (Conseiller technique, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME - anciennement au Ministère de l'Industrie et des Mines au cours de la première année de mise en œuvre - Point de contact du gouvernement pour le processus du PGO), e-mail au chercheur du MÉI, 5 octobre 2018.

⁵ "Séminaire d'opérationnalisation sur l'Observatoire national de la compétitivité des entreprises: discours du Ministre Koné Adama," Abidjan.net 27 septembre 2018, <https://news.abidjan.net/h/645368.html>; Sercom Mef, « Compétitivité des entreprises : le Ministre Adama Koné dévoile l'ordre du jour de l'ONCE," Portail de l'économie et des finances, 1er octobre 2018, <http://www.finances.gouv.ci/65-contenu-dynamique/actualite/576-competitivite-des-entreprises-le-ministre-adama-kone-devoile-la-feuille-de-route-de-l-once>.

⁶ M. Ismael Coulibaly, M. Georges Copre et M. Serge Esso (CCESP, Ministère de l'Économie et des Finances), rencontre avec le chercheur du MÉI, 16 février 2018.

11. Promouvoir la loi relative à l'accès à l'information

Texte de l'engagement : Promouvoir la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public n° 2013-867 du 23 décembre 2013

Brève description de l'engagement :

- Vulgariser la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public;
- Amener les organismes publics à rendre accessibles les informations d'intérêt public;
- Sensibiliser au rôle de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents publics (CAIDP) dans le processus d'accès à l'information

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement :

11.1. Sensibilisation sur la loi (plusieurs séminaires d'appropriation de la loi ont déjà été effectués et d'autres sont programmés dans l'optique de faire connaître la loi)

Note éditoriale : Le chercheur du MÉI a ajouté une étape supplémentaire (11.2 Sensibiliser au rôle de la Commission d'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics [CAIDP] dans le processus d'accès à l'information) afin de refléter la brève description et l'ambition, comme l'indique le Plan d'action national.

Institution responsable : Ministère de la Communication

Institution de soutien : Ministère de la Communication

Date de début : Décembre 2015

Date de clôture : continu

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours Fin d'Étape		A-t-il ouvert le gouvernement?				
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N'a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
11. Promouvoir l'accès à l'information publique 2013-867 du 23 décembre 2013		✓			✓		✓				✓				✓				✓		

Objectif de l'engagement :

Cet engagement vise à promouvoir la loi n° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public, en informant les citoyens de l'existence de la Commission pour l'Accès à l'Information d'Intérêt Public et aux Documents Publics (CAIDP). Le CAIDP est une institution de réglementation qui assure l'accès à l'information d'intérêt public. Son objectif est de s'assurer que les institutions publiques respectent le droit des citoyens d'accéder aux documents et à l'information d'intérêt public.

Statut

Mi-parcours : Complété

Le gouvernement a complètement mis en œuvre cet engagement à mi-parcours. La CAIDP avait organisé plusieurs séminaires publics et des formations sur le droit, y compris des séances pour les représentants de la société civile. La CAIDP a également organisé de nombreuses émissions de radio et de télévision pour promouvoir la loi. L'une des recommandations de la société civile était que la CAIDP couvre toutes les régions avec plus de formation pour les populations. En outre, comme indiqué dans le rapport d'étape et selon les représentants de la société civile, alors que les formations étaient utiles, le personnel de la CAIDP n'était pas motivé pour mener des formations pour les citoyens en dehors d'Abidjan.¹

Selon les représentants des OSC, les efforts de sensibilisation ont commencé en 2015, avant la mise en œuvre du plan d'action. Ils ont recommandé que la CAIDP couvre l'ensemble des 31 régions, et qu'il sensibilise davantage le public à la CAIDP ainsi qu'à ses structures décentralisées.²

Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport à mi-parcours du MÉI 2016-2018.³

Fin d'étape : Complété

Le gouvernement a complètement implémenté cet engagement à mi-parcours.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Accès à l'information : marginal

Cet engagement a mis en place le terrain pour sensibiliser les citoyens à la loi sur l'accès à l'information, et encourager son utilisation. Il visait également à sensibiliser le public à l'existence de la CAIDP. Cet engagement a légèrement modifié la pratique du gouvernement en ce qui concerne l'accès à l'information. Le site Web de la CAIDP fournit des renseignements tels qu'une fiche d'information sur « comment accéder à l'information ou aux documents d'intérêt public »⁴ et un article sur « la typologie des documents d'intérêt public à distribuer de façon proactive ».⁵

Selon un journaliste⁶, la CAIDP a tenu ses premières activités de sensibilisation dans les régions du pays. Néanmoins, il a des doutes quant à la portée de l'engagement dans la mesure où l'administration de la CAIDP n'a pas d'archives ou pointe les personnes responsables de l'information. De plus, seuls les journalistes et les chercheurs accèdent à la CAIDP et à l'information; ce n'est pas une pratique courante pour le grand public d'utiliser les données.⁷

Porté vers l'avant?

L'engagement n'a pas été intégré dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020.

¹ Aïcha Blegbo, *Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire*, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

² Id.

³ Id.

⁴ CAIDP, site internet, <http://www.caidp.ci/accueil/caidp/comment-accder-linformation-ou-documents-dintrt-public>.

⁵ « L'accès à l'information : la typologie des documents d'intérêt public à distribuer de façon proactive », CAIDP, 6 juillet 2018, http://www.caidp.ci/accueil/details_actualite/acces-a-linformation-la-typologie-des-documents-dinteret-public-a-diffuser-de-maniere-proactive.

⁶ Journaliste souhaitant garder l'anonymat, appel téléphonique avec le chercheur du MÉI, le 6 octobre 2018.

⁷ Id.

12. Garantir la liberté de la presse et la pluralité d'expression

Texte de l'engagement : Garantir la liberté de la presse et la pluralité d'expression

Brève description de l'engagement :

- Libéralisation de l'espace télévisuel
- Soutien financier et matériel aux entreprises de presse écrite

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement :

12.1. Octroi de subvention à l'impression

12.2. Libéralisation de l'espace télévisuel

Institution responsable : Ministère de la Communication

Institution de soutien : Ministère de la Communication

Date de début : 2009

Date de clôture : continu

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours		A-t-il ouvert le gouvernement?				
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N'a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
12. Assurer la liberté de la presse et la pluralité d'expression		✓			Pas clair					✓						✓	✓				

Objectif de l'engagement :

L'objectif de cet engagement est d'optimiser la liberté de la presse et la pluralité d'expression. Plus précisément, l'engagement établi était de : i) accorder des subventions à la presse écrite afin de permettre une plus grande distribution des journaux; et (ii) ouvrir l'espace télévisuel.

Statut

Mi-parcours : Complété

Le gouvernement a complètement mis en œuvre cet engagement à mi-parcours. Un décret détermine les conditions d'attribution de la subvention d'impression de journaux. Le Fonds d'aide au développement de la presse distribue cette subvention, qui agit plus ou moins comme un fonds de garantie. Selon un porte-parole du gouvernement¹, ce fonds s'est élevé à 700 millions de Francs CFA en 2015; 1,7 milliard de Francs CFA en 2017; et devrait augmenter cette année encore. En 2017, une subvention de 701 millions de Francs CFA a été distribuée à 22 sociétés de presse privées, quel que soit le style de publication. En ce qui concerne l'objectif de l'engagement d'ouvrir l'espace de télévision, trois chaînes satellites supplémentaires ont été ajoutées, quatre licences ont été

accordées, et deux exploitants de chaînes ont été identifiés. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport à mi-parcours 2016-2018 du MÉI.²

Fin d'étape : Complété

Le gouvernement a complètement réalisé les deux étapes à mi-parcours.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Accès à l'information : N'a pas changé

Participation civique : N'a pas changé

Responsabilité publique : N'a pas changé

Cet engagement porte sur la libre circulation de l'information dans la société, mais, comme écrit, il n'a pas de lien clair avec les valeurs fondamentales du PGO et n'a pas changé les pratiques gouvernementales en matière d'accès à l'information, de participation civique, ou de responsabilité publique. Grâce à cet engagement, le gouvernement a déboursé des subventions à la presse écrite et a ouvert l'espace télévisuel. L'objectif du gouvernement était de permettre une plus grande distribution de journaux de qualité. Les journaux ivoiriens étaient très politisés, mal distribués et manquaient de professionnalisme.³

Cependant, selon un journaliste⁴, le gouvernement va suspendre les subventions des journaux après la période de mise en œuvre parce que le nouveau Ministre de la Communication et des Médias a décidé de transférer l'aide des entreprises d'impression à une société de distribution de papier en Côte d'Ivoire. L'objectif est de contribuer à maintenir l'accès des Ivoiriens à l'information malgré les dettes importantes de la papeterie. Le Ministre croit que l'impression devrait être la responsabilité des entreprises, plutôt que celle du gouvernement. La communauté de la presse a prévu diverses manifestations, à savoir une journée « sans presse » ainsi qu'une grève des acteurs de la presse.⁵ La communauté de la presse a finalement annulé ces événements en raison de la médiation en cours entre le gouvernement et l'Association des rédacteurs de presse de Côte d'Ivoire (GEPCI). Le même journaliste a déclaré que le gouvernement devrait aller plus loin dans la libéralisation de la presse en aidant la numérisation de la presse.

Porté vers l'avant?

Cet engagement a été, en partie, intégré dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020. Comme recommandé, l'engagement 10 vise à ouvrir l'espace télévisuel. Le soutien à la presse écrite n'a pas été reporté.

¹ M. Ahmed Sako (Directeur Adjoint du Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste), entretien avec le chercheur du MÉI, le 5 février 2018.

² Aïcha Blegbo, Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire, pages 18-23, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

³ Sako, interview.

⁴ Journaliste souhaitant garder l'anonymat, appel téléphonique avec le chercheur du MÉI, le 6 octobre 2018.

⁵ Id.

I3. Mettre en place de cinq comités communautaires de lutte contre le racket

Texte d'engagement. Mettre en place cinq (5) comités municipaux pour lutter contre le racket

Description brève de l'engagement :

Cette activité consiste en une appropriation locale de la lutte contre le racket sous toutes ses formes à travers la mise en place de dispositifs locaux de veille et de contrôle que sont les comités locaux de lutte contre le racket;

Ces comités locaux sont l'émanation des organisations de la société civile et des administrations publiques locales, présidés par l'élu local ou son représentant et institués par arrêté municipal de l'élu local;

Ils tiennent des rencontres périodiques pour analyser la situation sur les faits de racket à partir des missions qu'ils mènent dans les administrations ou des plaintes portées à leur connaissance par la population afin de faire des propositions aux autorités locales; ils ont un rôle de sensibilisation, de dénonciation et veille;

Le bulletin de service, document mettant les agents de police en mission, sera vulgarisé, dans leur cas spécifique;

Une sensibilisation sera menée auprès des chefs des autres administrations publiques locales pour que les coûts des actes payables soient affichés et leurs délais de production connus.

Étapes mesurables et vérifiables pour atteindre cet engagement :

13.1. Les élus locaux s'approprient la stratégie de lutte contre le racket

13.2. Cinq Comités communaux de lutte contre le racket sont institués et leurs capacités opérationnelles sont renforcées

13.3. La société civile est impliquée et participe effectivement aux prises de décisions relatives à la lutte contre le racket

13.4. Une politique d'amélioration de l'intégrité locale est rédigée

13.5. Les agents des services publics et privés sont sensibilisés sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues

13.6. Les agents de police en mission sont munis de leur ordre de mission: le bulletin de service

Note éditoriale : Outre les six étapes indiquées, le chercheur du MÉI a ajouté quatre étapes supplémentaires pour refléter la brève description et l'ambition de l'engagement comme indiqué par le Plan d'action national. Il s'agit notamment de :

- l'affichage dans les lieux publics de messages de sensibilisation sur les méfaits du racket et les sanctions encourues (13,7);
- l'organisation de rencontres périodiques avec tous les acteurs (publics, privés, élus locaux, organisation de la société civile) (13,8);
- la création d'un répertoire de technique de fraude locale (13,9); et
- la sensibilisation des agents des services publics et leur famille, sur les dangers de la corruption et les sanctions encourues (13.10).

Institution responsable : Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Institution de soutien : Cabinet du Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Date de début : Avril 2016

Date de clôture : Mai 2018

Aperçu de l'engagement

Spécificité

Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)

Impact potentiel

Achèvement

Mi-parcours

A-t-il ouvert le gouvernement?

	Niveau de réalisation				Catégorie				Fin d'étape				Statut								
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N'a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel
13. Mise en place de cinq comités communautaires anti-racket			✓			✓					✓			✓			✓				

Objectif de l'engagement :

L'objectif de cet engagement est de lutter contre le racket dans l'administration publique. À cette fin, les comités communautaires, dirigés par des élus locaux ou régionaux, sont chargés d'éduquer et de dénoncer la corruption. Leur mission consiste principalement à sensibiliser le public au racket et à établir officiellement les comités.

Statut

Mi-parcours : Substantiel

Le gouvernement a substantiellement mis en œuvre cet engagement à mi-parcours. Alors que les étapes 13.4, 13.9, et 13.10 n'ont pas été commencées, les étapes 13.1, 13.6, et 13.7 ont été mises en œuvre de façon limitée, l'étape 13.2 a été substantiellement mise en œuvre, et les étapes 13.3, 13.5, et 13.8 ont été réalisées.

La société civile a été impliquée dans la lutte contre le racket par leur représentation dans les comités locaux d'administration publique (13.3). Le gouvernement a mené des activités de sensibilisation concernant les inconvénients de la corruption et des sanctions applicables et a tenu diverses réunions périodiques (13,8) avec les parties prenantes (public, privé, dirigeants communautaires et société civile). Cinq Comités communautaires de lutte contre le racket (CCLR) ont été créés au cours de la période d'enquête (13.2), bien que le chercheur n'ait reçu aucune preuve sur les activités de renforcement des capacités de ces comités.

Toutefois, la vérification et l'évaluation demeurent difficiles à réaliser. Le gouvernement doit rédiger une politique locale d'amélioration de l'intégrité (13.4), créer un répertoire technique de fraude (13.9), et sensibiliser les agents de la fonction publique et leurs familles aux dangers de la corruption et aux sanctions applicables (13.10). Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport à mi-parcours 2016-2018 du MÉI.¹

Fin d'étape : Substantiel

Selon le gouvernement, les élus locaux s'approprient la stratégie de lutte contre le racket en adoptant des règlements municipaux.² Le gouvernement a fourni au chercheur du MÉI plusieurs règlements municipaux établissant des comités de lutte contre le racket dans différentes localités, au cours de la deuxième année de mise en œuvre (13.1). En dehors de cette étape importante, le gouvernement n'a pas fourni au chercheur du MÉI des preuves supplémentaires de la mise en œuvre³ des étapes incomplètes restantes.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Participation civique : N'a pas changé

La création effective des comités de lutte contre le racket favorise la participation civique. En effet, à la suite de cet engagement, les populations locales ont la possibilité de donner leurs perceptions sur la corruption en général et le racket, et de faire des propositions au gouvernement. C'est plutôt positif pour améliorer la gouvernance et la participation des citoyens dans le pays. Cependant, en pratique, selon un représentant de la société civile,⁴ la lutte contre le racket est actuellement menée par l'unité anti-racket. Il a également confirmé que le racket se poursuit, et le sentiment d'impunité augmente chaque jour. Il y a un manque de communication sur les activités des comités, ce qui est contraire à ce que l'engagement a prévu initialement, et les activités des comités anti-racket et leurs rapports d'activité ne sont pas suffisamment popularisés.⁵ Par conséquent, la pratique du gouvernement en ce qui concerne la participation civique n'a pas changé.

En outre, selon un journaliste⁶ qui a enquêté sur cette question, l'efficacité du CCLR est limitée, car le racket se produit dans tous les secteurs, et pas seulement dans l'administration publique.

Porté vers l'avant?

Cet engagement a été porté dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020. L'engagement 7 se concentre sur la lutte contre la corruption et le racket dans les communautés locales. À la suite d'une recommandation formulée dans le rapport à mi-parcours,⁷ le gouvernement a précisé le budget alloué à cet engagement et a mentionné la participation de la société civile. Toutefois, le gouvernement n'a pas élargi la portée au-delà du niveau local et n'a pas précisé le niveau de transparence du public à l'égard des documents créés pour l'engagement. Le gouvernement a adopté une autre recommandation du MÉI, créant une protection supplémentaire pour les dénonciateurs, dans un engagement distinct (engagement 3).

¹ Aïcha Blegbo, *Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire*, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

² Chantal Angoua (Conseiller technique, Ministère de la Commerce, Promotion de l'industrie et des PME, Gouvernement point de contact pour le processus du PGO), commentaires du rapport à mi-parcours transmis le 18 juin 2018.

³ Chercheur du MÉI, demande par courriel à Chantal Angoua (Conseiller technique, Ministère de la Commerce, Promotion de l'industrie et des PME, Gouvernement point de contact pour le processus du PGO), 5 octobre 2018.

⁴ Représentant de la société civile, membre du Forum PCSI, courriel au chercheur du MÉI, le 30 mars 2019.

⁵ Id.

⁶ Journaliste souhaitant garder l'anonymat, appel téléphonique avec le chercheur du MÉI, le 6 octobre 2018.

⁷ Aïcha Blegbo, *Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire*.

14. Promouvoir le budget participatif dans cinq communes

Texte de l'engagement : promouvoir le budget participatif dans 05 communes

Brève description de l'engagement :

Créer les conditions d'un environnement favorable à la participation de tous les acteurs locaux à l'élaboration et à l'exécution du budget des Collectivités décentralisées.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement :

14.1. Promouvoir une citoyenneté active et participative

14.2. Renforcer les capacités opérationnelles des organisations de la société civile en matière d'approche participative et d'engagement dans les actions d'utilités publiques

14.3. Renforcer les capacités des groupements de femmes des collectivités cibles sur les processus de planification et de budgétisation au plan local

14.4. Mettre en œuvre et proposer des mécanismes d'échanges et de concertation sur la planification et la budgétisation sensible au genre

14.5. Cinq (5) communes expérimentent le budget participatif.

Institution responsable: Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Institution de soutien : Bureau du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Direction générale de la décentralisation et du développement local

Date de début : Mai 2016

Date de clôture : Juin 2018

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours Fin d'étape		A-t-il ouvert le gouvernement?					
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N'a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel	
14. Promouvoir le budget participatif dans cinq communes			✓			✓					✓				✓						✓	

Objectif de l'engagement :

Cet engagement vise à encourager les autorités locales à piloter le budget participatif. Précisément, l'objectif est de permettre aux citoyens de prendre l'initiative dans leur propre développement en étant à la fois les agents et les bénéficiaires. Il s'agit d'améliorer la gouvernance à l'échelle locale et de stimuler la participation des gens à la prise de décision. Cet engagement favorise également la transparence budgétaire à l'échelle locale tout en augmentant les ressources disponibles dans les régions de manière à favoriser, selon le gouvernement, la recherche et l'amélioration de la contribution aux ressources locales pour les budgets communautaires.

Statut

Mi-parcours : Substantiel

Le gouvernement a considérablement mis en œuvre cet engagement à mi-parcours. De janvier à décembre 2017, le gouvernement a offert des possibilités de renforcement des capacités à 300 leaders d'opinion et 50 facilitateurs sur des sujets tels que les outils de responsabilisation sociale, les techniques de facilitation et la priorisation des projets communautaires. De plus, plusieurs forums communautaires ont été organisés pour promouvoir le budget participatif dans dix communautés. Plusieurs municipalités ont expérimenté avec le budget participatif, qui a été promu dans quelques villes, bien que son efficacité est restée difficile à mesurer. Le gouvernement a tenu un module de budgétisation de genre pendant un atelier, mais il n'y a aucun détail concernant le contenu de ce module. Les étapes 14.2, 14.3 et 14.5 ont été franchies à mi-parcours. L'étape 14.1 a été substantiellement achevée et l'étape 14.4 n'avait pas encore commencé. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport à mi-parcours 2016-2018 du MÉI.²

Fin d'étape : Substantiel

Le chercheur du MÉI n'a pas été en mesure d'obtenir d'autres preuves de la mise en œuvre du gouvernement.³ Au lieu de cela, un article⁴ daté de juillet 2018 indiquait que le « budget participatif est mis en œuvre dans six communes de Côte d'Ivoire » (étape 14.5). Un autre article⁵ daté d'octobre 2017 annonçait le lancement officiel du premier budget participatif à Daloa. Le chercheur du MÉI n'a trouvé aucune information supplémentaire concernant la promotion d'une citoyenneté active et participative (étape 14.1) ou des échanges et consultations sur la planification et la budgétisation sensible au genre (étape 14.4).

A-t-il ouvert le gouvernement?

Participation civique : Majeur

Les budgets participatifs contribuent à améliorer la gouvernance et la responsabilisation par le biais d'un processus inclusif de budgétisation communautaire. Non seulement il permet aux gens d'exprimer leurs besoins réels, mais aussi de faire partie de la gouvernance du projet. Le site Web du « Projet budgétaire participatif » détaille dix municipalités à ce jour qui ont participé.⁶ Selon ce site, les bénéficiaires du projet de budget participatif sont 350 leaders d'opinion d'OSC, des chefferies traditionnelles, des groupes religieux et des médias ainsi qu'au moins 2 millions de personnes issues des communautés locales.⁷

Selon un représentant de la société civile,⁸ la commission municipale dirige le processus d'élaboration du budget dans les communautés. À l'heure actuelle, neuf communautés décentralisées prévoient de tester les budgets participatifs. Cependant, au moment d'écriture de ce rapport, un représentant de la société civile a confirmé que la société civile n'a pas encore de réponses sur ces progrès ou sur les premiers résultats des priorités abordées.⁹

Le chercheur du MÉI considère cet engagement comme un pas en avant pour l'ouverture du gouvernement dans le domaine politique pertinent, même si elle reste limitée dans la portée ou l'échelle.

Le processus a des limites parce qu'il n'est pas obligatoire. Au lieu de cela, les municipalités se portent volontaires pour mettre en œuvre un budget participatif. Grâce à cet engagement, les citoyens de dix municipalités peuvent désormais contrôler une partie du budget des collectivités locales qui va généralement à des projets d'investissement.¹⁰ Ils débattent et décident des priorités dans les politiques publiques.¹¹ À ce titre, cet engagement est considéré comme favorisant une ouverture majeure du gouvernement en ce qui concerne la participation civique. Selon la société civile,¹² les véritables limites à la mise en œuvre de cet engagement tel qu'il est rédigé sont le fait qu'il repose sur la volonté des élus et n'est soutenu par aucune mesure légale.

Le chercheur du MÉI n'a pas été en mesure d'interviewer un membre de la société civile qui est un expert en ce qui concerne cet engagement. Il a effectué plusieurs demandes restées sans réponse.¹³

Porté vers l'avant?

L'engagement n'a pas été intégré dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020.

¹ Cette étape importante se situe dans la version Française du plan d'action, mais n'est pas mentionnée dans la version anglaise.

² Aïcha Blegbo, *Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire*, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

³ Chercheur du MÉI, e-mails sans réponse au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et des appels téléphoniques au point de contact du PGO, du 11 septembre au 5 octobre 2018.

⁴ Pressecodeivoire.ci, "Six (6) communes de Côte d'Ivoire mettent en œuvre un budget participatif," International Observatory of Participatory Democracy (IOPD) Afrique, juillet 2018, <https://oidp-afrique.org/2018/07/six-6-communes-de-cote-ivoire-appliquent-budget-participatif/?v=3ba0f40775d6>.

⁵ Casimir Boh "Côte d'Ivoire : Lancement officiel de la première édition de la mise en œuvre du budget participatif à Daloa ; populations sont invitées à réfléchir à des projets réalistes et inclusifs," Koaci, 25 octobre 2017, <http://koaci.com/cote-ivoire-daloa-premiere-edition-budget-participatif-lancee-populations-applees-apporter-projets-viables-inclusifs-114288.html>.

⁶ Projet Budget Participatif Côte d'Ivoire site internet <https://www.budgetparticipatif.ci/index.php?pg=pbp>.

⁷ Id.

⁸ Représentant de la société civile, courriel au chercheur du MÉI, 30 mars 2019.

⁹ Id.

¹⁰ Projet Budget Participatif Côte d'Ivoire site internet.

¹¹ Id.

¹² Représentant de la société civile, courriel au chercheur du MÉI, 30 mars 2019.

¹³ Chercheur du MÉI, courriel et appels téléphoniques, du 11 septembre au 5 octobre 2018.

15. Créer et rendre fonctionnel un Observatoire national sur la qualité des services financiers

Texte de l'engagement : Créer et rendre fonctionnel un Observatoire national sur la qualité des services financiers

Brève description de l'engagement

L'Observatoire de la qualité des services financiers a pour missions :

- L'information du public sur les services financiers et leurs coûts;
- La médiation entre les institutions financières et leurs clients en cas de litige;
- La promotion de l'éducation financière.

Étapes mesurables et vérifiables pour réaliser l'engagement :

15.1. Mise au point du cadre institutionnel et juridique de l'observatoire

15.2. Adoption du décret portant création de l'observatoire

15.3. Mise en place de l'observatoire

15.4. Opérationnalisation de l'observatoire

Note éditoriale : Dans le Plan d'action national, le gouvernement a réalisé l'étape 15.1 avant la période de mise en œuvre de l'engagement. Cette évaluation portera donc sur les trois étapes qui ont eu lieu au cours de la période de mise en œuvre concernée.

Institution responsable : Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances.

Institution de soutien : Programme de développement du secteur financier

Date de début : Mai 2016

Date de clôture : continu

Aperçu de l'engagement	Spécificité				Pertinence aux valeurs du PGO (comme écrit)				Impact potentiel				Achèvement		Mi-parcours / Fin d'Étape		A-t-il ouvert le gouvernement?					
	Aucune	Faible	Moyenne	Élevée	Accès à l'information	Participation civique	Responsabilité publique	Tech. et Innovation pour la transparence et la responsabilité	Aucun	Mineur	Modéré	Transformateur	Pas commencé	Limité	Substantiel	Terminé	Aggravé	N'a pas changé	Marginal	Majeur	Exceptionnel	
15. Mettre en place et opérationnaliser un organisme national de surveillance de la qualité des services financiers			✓		Pas clair						✓				✓		✓					

Objectif de l'engagement :

Cet engagement vise à protéger les consommateurs de services financiers en accordant une meilleure considération et une réponse diligente à leurs plaintes. Précisément, l'objectif est d'améliorer l'image des prestataires de services financiers en ce qui concerne la relation client. En

plus de protéger les consommateurs, cet engagement vise également à mettre à leur disposition l'information sur les services financiers.

Statut

Mi-parcours : Substantiel

Le gouvernement a créé le cadre institutionnel et juridique du suivi par le biais de l'observatoire. Il a adopté le décret le 21 décembre 2016 pour la création, l'organisation et le fonctionnement de l'Organe national de surveillance de la qualité des services financiers en Côte d'Ivoire (OQSF-CI), bien que le chercheur du MÉI n'ait pas pu obtenir de preuves de son existence. Le gouvernement n'a pas établi et opérationnalisé l'observatoire. Pour plus d'informations, veuillez consulter le rapport à mi-parcours 2016-2018 du MÉI.¹

Fin d'Étape : Substantiel

Le gouvernement a fourni au chercheur du MÉI le décret portant création, organisation et fonctionnement de l'OQSF-CI (étape 15.2)². Selon un rapport ³ fourni par le gouvernement sur cet engagement, un décret ministériel a nommé les membres du Conseil d'orientation (étape 15.3). Le gouvernement n'a pas fourni ledit décret au chercheur du MÉI qui ne l'a pas trouvé en ligne également.

Sur la base du rapport reçu, le Conseil a adopté les textes clés (règles de procédure, gestion de l'outil de comparaison de services, gestion de la médiation financière, etc.) (étape 15.1). Selon le même rapport, le gouvernement a recruté le secrétaire administratif de l'observatoire par un avis de passation des marchés publics, et un décret ministériel l'a nommé après. Le gouvernement n'a pas fourni le décret au chercheur du MÉI.⁴ Toujours sur la base du rapport reçu, l'opérationnalisation de l'observatoire (acquisition et équipement des bureaux, recrutement du personnel, etc.) est en cours (étape 15.4). Dans un article daté de mai 2018,⁵ le Ministre de l'Économie et des Finances a lancé les activités de l'OQSF. Le gouvernement travaille également sur un site Web pour l'observatoire.⁶

L'observatoire est efficace et son engagement est toujours en cours conformément au plan d'action. Toutefois, étant donné que le rapport fourni n'est ni officiel ni public, l'engagement est substantiellement réalisé.

A-t-il ouvert le gouvernement?

Accès à l'information : N'a pas changé

Participation civique : N'a pas changé

Responsabilité publique : N'a pas changé

Il existe plusieurs problèmes liés à la protection des consommateurs de services financiers et cet engagement vise à y faire face. Toutefois, en plus de la pertinence peu claire de cet engagement à l'égard des valeurs fondamentales du PGO, il n'y a pas de changement positif dans l'ouverture du gouvernement à la suite de cet engagement. Le chercheur du MÉI n'a pas pu interroger un membre de la société civile qui est un expert de cet engagement, malgré plusieurs demandes restées sans réponse.⁷

Porté vers l'avant?

L'engagement n'a pas été intégré dans le nouveau plan d'action national pour 2018-2020.

¹ Aïcha Blegbo, *Mécanisme d'Évaluation Indépendant (MÉI): Rapport d'étape 2016-2018 du MÉI en Côte d'Ivoire*, PGO, 2018, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/04/Cote-dIvoire_Mid-Term_IRM-Report_2016-2018_EN.pdf.

² Décret n° 2016-1136, 21 Décembre 2016, <https://bit.ly/2HmhXGG>.

³ OQSF, "OQSF-CI: Éléments d'évaluation le 14/09/2018 Dans le rapport à l'ouverture Partenariat Government," OQSF, 14 sept. 2018, <https://drive.google.com/drive/folders/1LyBkeF8FmCiTgvZICFwf8XFYmZBE9e9x>

⁴ Chercheur du MÉI, courriels et appels téléphoniques à des représentants de la PSCI-PGO, du 11 septembre au 5 octobre 2018.

⁵ « Qualité des services financiers en Côte d'Ivoire : Ministre Adama KONE lance officiellement les activités de l'Observatoire," Portail de l'économie et des finances, 26 mai 2018, <http://www.finances.gouv.ci/actualites/65-contenu-dynamique/actualite/475-lancement-des-travaux-de-observatoire>.

⁶ OQSF-CI, site internet <http://oqsf-ci.org/>.

⁷ Chercheur du MÉI, courriels et appels téléphoniques, du 11 septembre au 5 octobre 2018.

Note méthodologique

Le rapport de fin d'étape est basé sur des recherches documentaires et des entretiens avec des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Le rapport du MÉI s'appuie sur les conclusions du rapport d'auto-évaluation du gouvernement; d'autres évaluations des progrès réalisés par la société civile, le secteur privé ou des organisations internationales; et le précédent rapport à mi-parcours du MÉI.

Les personnes suivantes ont contribué à ce rapport:

1. Chantal Angoua, Conseiller Technique, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME – anciennement au Ministère de l'Industrie et des Mines – Point focal du gouvernement pour l'ensemble du processus du PGO

Date: 11 septembre au 5 octobre 2018

Autres participants: M. Coulibaly, Chargé d'Études au Ministère de l'Industrie et des Mines; M. Ferdinand Kablan Kouame, Informaticien, Service TI, Documentation et Archives, Ministère de l'Industrie et des Mines

Format d'interaction: courriels et conversations téléphoniques

Résumé des discussions : discussions concernant l'état de mise en œuvre des engagements pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que le processus de consultation pour l'élaboration du plan d'action 2018-2020.

2. M. Moussa Mamadou, Secrétaire exécutif, Observatoire national sur la qualité des services financiers

Date: 11 et 14 septembre 2018

Format d'interaction: Échange de courriels

Résumé des discussions : discussions concernant l'état de mise en œuvre de l'engagement 15 pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

3. Plusieurs représentants de la société civile, internes et externes à la PSCI-OGP, souhaitant rester anonymes

Date: entre le 11 septembre et le 5 octobre 2018; et le 30 mars 2019.

Format d'interaction: courriels et conversations téléphoniques

Résumé des discussions : nombreuses discussions concernant l'état de mise en œuvre des engagements pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que le processus de consultation durant la seconde année d'implémentation et l'élaboration du plan d'action 2018-2020.

4. M. Affré Dany Romaric N'dri, Président de « the Very Small Business Administration » (VSBA), expert en éducation et entrepreneuriat

Date: 1, 2, et 5 octobre 2018

Format d'interaction: échanges de courriels et conversation téléphoniques

Résumé des discussions : discussions concernant l'état de mise en œuvre des engagements 6 et 7 pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que leur effet sur la pratique du gouvernement, comme mis en œuvre à ce jour.

5. Un expert en transformation numérique travaillant dans le secteur privé, qui souhaiterait rester anonyme

Date: 20 et 24 septembre, 1, 5, et 6 octobre 2018

Format d'interaction: échanges de courriels, échanges téléphoniques réunions physiques

Résumé des discussions : discussions concernant l'état de mise en œuvre des engagements 3, 4, 5, 8, et 9 pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que leur effet sur la pratique du gouvernement, comme mis en œuvre à ce jour.

6. Journaliste souhaitant rester anonyme, spécialiste et chercheur dans différents domaines visés par les engagements

Date: 6 octobre 2018

Format d'interaction: conversation téléphonique

Résumé des discussions : discussions concernant l'état de mise en œuvre de plusieurs engagements pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que leur effet sur la pratique du gouvernement, comme mis en œuvre à ce jour.

7. M. Marc Mahi, expert en explosifs (secteur minier)

Date: 6 octobre 2018

Format d'interaction: conversation téléphonique

Résumé des discussions : discussions concernant l'état de mise en œuvre de l'engagement 2 pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que leur effet sur la pratique du gouvernement, comme mis en œuvre à ce jour.

Aïcha Blegbo combine différentes expériences dans la recherche en développement international, le développement participatif, le genre, la gestion de fonds et de projets, ainsi que la gouvernance et la transparence, avec un véritable engagement pour l'autonomisation économique des femmes. Elle était la chercheuse pour Global Integrity afin de produire pour la Côte d'Ivoire, le *Rapport des Indicateurs d'Intégrité en Afrique 2018*, disponible depuis avril 2018.

Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) vise à obtenir des gouvernements, des engagements concrets pour la transparence, l'autonomisation des citoyens, la lutte contre la corruption et l'exploitation des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Le Mécanisme d'évaluation indépendant (MÉI) du PGO évalue l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour favoriser le dialogue entre les parties prenantes et améliorer la responsabilité.

